

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

« Il faut rendre rentables les investissements propres »

L'extrême droite et l'économie

Gardez votre calme et changez de banque



DURABLEMENT NÉFASTE

Comment est investi l'argent des fonds verts

J'aime l'argent *

* Responsable, durable, équitable. Au service de l'intérêt commun, de la planète et de ceux et celles qui la peuplent. L'argent que j'aime inclut tout le monde, protège l'environnement, et contribue à un avenir meilleur. **En fait, j'aime surtout les gens.**



Ce magazine est gratuit, mais vous pouvez soutenir notre action en devenant membre. Vous aidez Financité à mettre la finance au service des citoyen-ne-s et de la transition. Pour 2 euros par mois ou 25 euros par an, vous recevez le Financité magazine directement chez vous et bénéficiez d'autres avantages réservés aux membres.

www.financite.be @financiteasbl membres@financite.be

SOMMAIRE

- 4 **DOSSIER**
Durablement néfaste
- 10 **ACTUS**
- 12 **LA FINANCE EXPLIQUÉE**
Les cryptoactifs
- 14 **EN TOUTE MAUVAISE FOIS**
Sortez Evergrande de la liste noire
- 15 **LES EXPERT·E·S DU QUOTIDIEN**
Le boycott
- 16 **INTERVIEW**
« Il faut rendre rentables les investissements propres »
- 18 **ANALYSES**
Effacement des dettes, le droit à un nouveau départ
L'extrême droite et l'économie
Que prévoit l'Arizona en matière de finance ?
- 24 **FINANCE SOLIDAIRE**
Lire et écouter solidaire
Rouler et cultiver
À qui profite la finance solidaire ?
- 27 **TRANSITION**
Financer la rénovation
- 28 **MONNAIES CITOYENNES**
Trump a raison
- 30 **LE MOUVEMENT FINANCITÉ**
Rêver c'est résister, se rencontrer c'est commencer
- 31 **CAMPAGNE**
Gardez votre calme et changez de banque
- 32 **RÉGIONS**
- 38 **NOTRE ACTUALITÉ**
- 39 **OUI, MAIS**
- 40 **SANS FILTRE**
Solidarité ou charité ?



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Avez-vous déjà envisagé de changer de banque ?

On peut se réjouir que la concurrence joue mais je regrette que ce soit pour quelques dizaines de pourcents et sans considération pour le caractère éthique et environnemental de la politique d'investissement de ces banques.

Jean-Louis Pont

Pour quelles raisons choisissez-vous de payer en cash ou par carte ?

Je paie un maximum en cash parce que je ne veux pas que toutes mes dépenses soient tracées et parce que je ne veux pas que tout notre quotidien dépende de l'informatique. Une simple panne d'électricité et nous sommes déjà paralysé·e·s pour tout ! Je veux aussi que le cash continue d'exister parce que pour certaines personnes précaires, c'est le seul moyen de garder le contrôle de leur budget. Et comment donner aux mendiant·e·s quand on n'a qu'une carte en poche ?

Marie Gribomont

Les distributeurs de billets sont mal approvisionnés et le choix des billets posent problème. Les écrans sont trop grands et peuvent être lus par des personnes en attente (beaucoup de monde).

Christian Colin

Je préfère utiliser le cash qui me permet de matérialiser l'argent, je pense que je dépense moins. Les banques (malheureusement très coercitives) nous empêchent d'utiliser ce moyen en éliminant un maximum de distributeurs, c'est un fait. Nous n'avons pas voix au chapitre. En tant que client obligé, je suis très inquiet pour notre liberté financière. Pourquoi tout faire à la place des banques, serions-nous une nouvelle catégorie de bénévoles ?

Marc Winand

INSCRIVEZ-VOUS À NOS NEWSLETTERS QUOTIDIENNES ET RÉAGISSEZ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + f

RÉSIGNATION OU RÉSISTANCE ?

Bernard Bayot

De virulentes attaques se succèdent aux quatre coins du monde contre les droits humains et l'État de droit. Ce qui ressemble de plus en plus à une internationale réactionnaire s'est mise en marche pour restreindre, quand il ne s'agit pas d'éteindre, les libertés politiques, la lutte contre les discriminations, la liberté d'association, le droit au travail, à la sécurité sociale, à la protection d'un environnement sain ou encore à l'épanouissement culturel et social.

« Les juges ne sont pas autorisés à contrôler le pouvoir légitime de l'exécutif », clame le vice-président américain J. D. Vance. Comme un lointain et douloureux souvenir de la théorie du juriste nazi Carl Schmit qui décrivait l'État comme fondé sur une décision politique et non sur une norme. Et tant pis pour la sécurité juridique et la garantie qu'elle offre à la démocratie ainsi qu'aux droits et libertés des citoyen-ne-s.

Que pouvons-nous faire face à cette déferlante qui semble nous dépasser ? Selon le Baromètre de la confiance politique qui est une enquête du Cevipof réalisée entre le 17 janvier et le 5 février en France, en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, deux tiers des enquêté·e·s estiment que « l'on a tout intérêt à se mettre à l'écart de la vie politique et à se consacrer à sa vie personnelle ». Comme une résignation face à la vague conservatrice et autoritaire alors que celle-ci ne peut précisément exister et se développer que sur le terreau de nos apathie, démission et renoncement.

Les modalités de résistance sont pourtant multiples. Des centaines de milliers d'Allemand·e·s sont ainsi descendu·e·s dans les rues pour manifester contre l'extrême droite, de très nombreuses organisations citoyennes se mobilisent afin de protéger les droits humains ou l'environnement, des collectifs s'engagent pour lutter contre la pauvreté, pour ne donner que quelques exemples.

Une bonne manière de résister, c'est aussi promouvoir une finance fondée sur la solidarité plutôt que la prédation, le respect de l'humain et de son environnement plutôt que l'enrichissement effréné et indécent de quelques nanti·e·s. Et nous sommes nombreux·es à le faire ! C'est l'objet du Financité Magazine que vous avez entre les mains, nous ne sommes pas moins de 135 000 à le lire chaque trimestre, sans compter plus de 200 000 lecteur·rice·s occasionnel·le·s ! C'est ce que font aussi 2,2 millions de personnes en Belgique qui, selon notre 4^e rapport sur la finance solidaire, consacrent une partie de leur épargne à soutenir pas loin de 50 000 entreprises dont les activités permettent à tou·te·s de vivre en bonne santé, d'avoir un travail décent, de réduire les inégalités, de lutter contre les changements climatiques.

Nous ne sommes pas démun·e·s, ni isolé·e·s, dans notre volonté de construire une société plus durable et solidaire ! Et, oui, participer au développement de la finance solidaire, non seulement a du sens, mais, surtout, pose les bases d'un avenir serein et inclusif qui est le meilleur rempart contre les dérives réactionnaires. C'est un acte de résistance que chacun·e d'entre nous peut et doit poser ici et maintenant. ■

QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen-ne-s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen-ne-s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance plus juste, éthique et solidaire.

Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen-ne-s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective...

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication de Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Financité

Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais replaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.

Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles – 02 340 08 60 – info@financite.be

Éditeur responsable : Bernard Bayot. **Ont collaboré à ce numéro** : Bernard Bayot, Hicham Bekkali, Anne Berger, Lionel Boverie, Laurent D'Altoe, Audrey Degée, Éric Dewaele, Anne Fily, Morgane Kubicki, Danaé List, Didier Palange. **Graphisme et mise en page** : Louise Laurent & Elise Debouny. **Photo de couverture** : Mika Baumeister – Unsplash. **Impression** : Les Éditions de l'Avenir

Financité est financé par



Financité est acteur de



DURABLEMENT NEFASTE

En 2018, l'Europe publie son plan d'action pour la finance durable. Objectif : changer le système financier pour qu'il joue un rôle clé dans la transformation de nos sociétés. Cela passe par la définition de ce qui est durable ou non, mais aussi par le tri des produits financiers dont les promesses de placer l'argent de manière responsables sont difficiles à prouver. Mais sur les 400 fonds commercialisés en Belgique qui prétendent investir durablement, 94 % soutiennent des activités qui ne peuvent pas être qualifiées de socialement responsables, ayant un impact négatif sur le climat, dangereuses pour la vie humaine ou largement controversées.

SOCIALEMENT IRRESPONSABLE

Alors que les géants de la finance se désintéressent des investissements verts, ceux qui promettent la finance durable font des choix souvent peu en phase avec les préoccupations environnementales de leurs client·e·s.

Morgane Kubicki et Audrey Degée

Mi-avril 2021, il fait encore froid à Glasgow. Mais dans la ville qui s'apprête à accueillir la Conférence sur les changements climatiques (COP26), on célèbre déjà une victoire. 140 institutions, des banques, mais aussi des gestionnaires d'actifs, se sont engagés dans la ville écossaise à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le secteur financier semble prendre la mesure de ses responsabilités en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Mais quelques années plus tard, tout a changé. Les grandes banques ont presque toutes quitté l'alliance et le plus gros gestionnaire d'actifs du monde, Blackrock, préfère se retirer alors même que la participation se faisait sur base volontaire et n'engageait aucune obligation légale.

Le vent semble avoir déjà tourné pour l'investissement durable. Les institutions financières n'avaient pourtant pas hésité à user de l'argument pour encourager les investisseurs·e·s. La promesse était simple : les investissements durables sont aussi bons pour la société que pour votre portefeuille.

Deux promesses, deux euphémismes. Mathijs van Dijk, professeur d'économie à l'Université Erasmus de Rotterdam s'est intéressé au rendement de ces fonds durables et affirme qu'il n'existe aucune corrélation systématique entre la durabilité des entreprises et les rendements des actions sur une période de 20 ans. Et en ce qui concerne les bienfaits sur l'environnement et les droits sociaux, difficile d'affirmer que ces produits qui ont fait l'objet d'intenses politiques de greenwashing ont vraiment fait du bien.

Fonds durables

Demandez à votre banque des conseils pour investir durablement, vous n'aurez aucun mal à vous voir proposer des fonds d'investissement. S'il vous sera difficile de trouver un compte d'épargne (lire en page 8), il existe en Belgique 406 fonds qui vous proposent de rendre votre argent plus vert. Un vrai vert bien

brillant, en plus ! Car s'il a persisté sur le marché un flou artistique sur la notion de ce qui est vert ou non, l'Europe a depuis mis de l'ordre en adoptant la réglementation sur la divulgation des informations relatives à la finance durable (SFDR). Elle donne naissance à la classification selon plusieurs articles. Les fonds d'investissement qui se disent « article 6 » ne prennent pas en compte les critères durables dans leurs décisions. Les fonds « article 8 » prennent en compte certains critères de durabilité. Enfin, les « article 9 » doivent présenter une véritable stratégie d'investissement durable. C'est à eux qu'est réservée l'appellation « investissement durable ».

La réglementation actuelle n'exige qu'une transparence sur l'approche du gestionnaire et pas sur ses investissements effectifs.

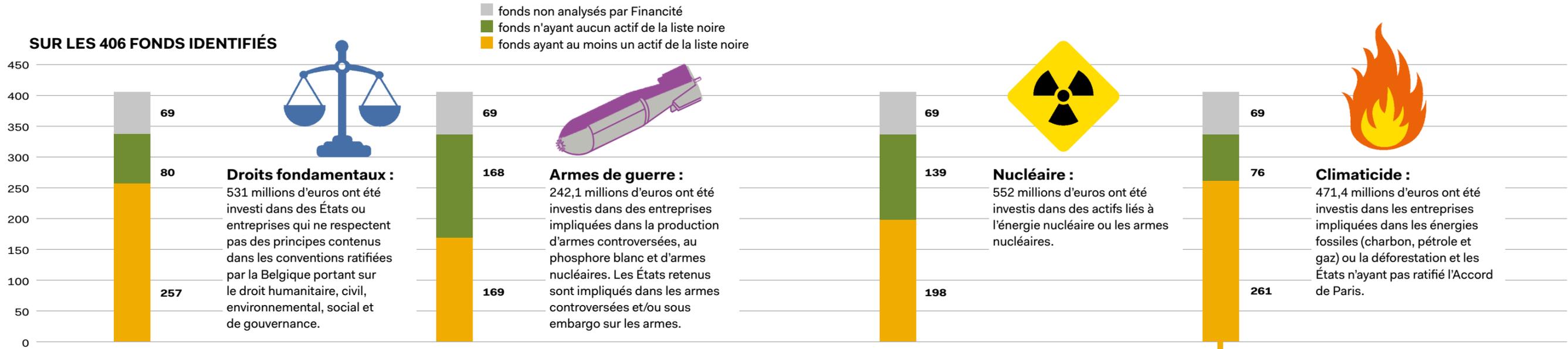
En Belgique donc, 406 fonds durables sont disponibles sur le marché. Ensemble, ils représentent un encours de 12,5 milliards d'euros.

Nous avons pu disposer de la composition de 337 d'entre eux et analyser leur portefeuille au regard de 4 listes noires¹. Sur 337 fonds analysés 76 % (soit 257 fonds) ont investi dans au moins un actif figurant sur la liste noire des droits fondamentaux (lire en page 9), c'est-à-dire des États ou entreprises qui ne respectent pas des principes contenus dans les conventions ratifiées par la Belgique portant sur le droit humanitaire, civil, environnemental, social et de gouvernance. Cela représente un montant de 531 millions d'euros.

La moitié des fonds analysés (soit 169) ont investi dans des actifs liés aux armes de guerre pour un montant de 242,1 millions d'euros. En ce qui concerne le nucléaire, nous avons trouvé 198 fonds (soit 59 %) qui ont investi dans des actifs liés à l'énergie nucléaire ou aux armes nucléaires, pour un encours total de 552 millions d'euros.

Nous avons aussi analysé l'encours investi dans des entreprises dites « climaticides ». Il s'agit des énergies fossiles,

SUR LES 406 FONDS IDENTIFIÉS



de la déforestation, du charbon, du pétrole ou gaz non conventionnel ou encore des nouveaux projets d'énergies fossiles. Difficile de définir ces activités comme durables. Pourtant, 77 % des fonds analysés ont au moins un actif présent sur cette liste. Nous avons trouvé 224 millions d'euros investis dans les énergies fossiles, 175 millions dans la déforestation, 191 millions dans le charbon, 24 millions dans le pétrole et le gaz non conventionnel et 72 millions d'euros qui vont à des nouveaux projets d'énergies fossiles. Le Groupe d'expert-e-s intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est pourtant sans appel sur la question.

Au moins une entreprise grande émettrice de gaz à effet de serre sur cinq était injustement labellisée comme respectueuse de l'environnement.

104 fonds, soit 31 % des fonds étudiés, ont des actifs présents dans les 4 listes noires Financité. Seuls 19 fonds sur les 337 analysés, soit un petit 5,6 %, passent le filtre des 4 listes. Malgré des efforts en termes d'harmonisation des définitions de la finance responsable, il est certain que la notion d'investissement socialement responsable n'est pas interprétée de la même manière par tout le monde. Les fonds « article 9 », qui affichent des objectifs de durabilité les plus ambitieux du marché, continuent d'investir à ce niveau dans des entreprises néfastes sur le plan humain et environnemental.

Transparence

La réglementation européenne ne servirait donc à pas grand-chose ? « Elle a été conçue comme une réglementation de transparence. À partir du moment où un fonds fait la promotion d'investissements verts, il doit fournir certaines informations quant au caractère vert de ses investissements. Le règlement est cependant parfois perçu comme une catégorisation des fonds alors qu'elle ne fixe pas de critères de durabilité », regrette Veerle

De Schryver, en charge du contrôle des produits d'épargne et d'investissement bancaires à l'Autorité des services et marchés (FSMA).

La FSMA se réserve toutefois le droit de vérifier si le fonds se comporte comme il l'a promis dans sa politique d'investissement. « La FSMA challenge certaines positions identifiées comme étant potentiellement du greenwashing, mais généralement, le gestionnaire du fonds peut démontrer que ces positions s'inscrivent bien dans la politique d'investissement du fonds », affirme Yannick Simon, en charge de la surveillance des organismes de placement collectif.

En novembre 2023, une partie des fonds qui s'étaient classés article 9 ont par exemple fait marche arrière. La raison ? La publication d'un document de questions-réponses par la Commission européenne qui apporte des précisions sur le pourcentage maximum qu'un fonds peut investir dans des activités non durables pour se prétendre article 9.

Depuis le mois de novembre, la directive « fund naming » se concentre sur le nom des fonds. « L'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers, ndlr) a estimé que le nom des fonds contenant un terme lié à la durabilité représentait un risque de greenwashing car il attire l'attention de l'investisseuse », précise Yannick Simon. Sont concernés les fonds qui ont dans leur nom les termes environnement, climat, vert, durable, impact ou encore transition. Mais contrairement à la règlementation SFDR, cette nouvelle directive apporte des critères d'exclusion. Les fonds qui utilisent ces mots devront respecter les « Climate transition benchmark », soit les critères de référence pour la transition climatique décidés par l'Europe. Exit les armes controversées, le tabac et les entreprises qui violent les principes du pacte mondial des nations unies (droits humains, corruption, travail des enfants),

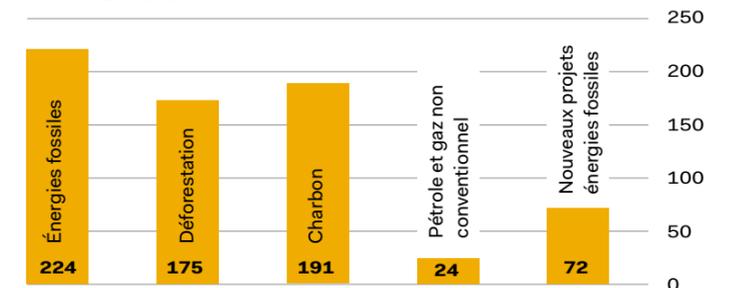
les entreprises dont les revenus proviennent du charbon, du pétrole, du gaz et de la production d'électricité très émettrice en gaz à effet de serre... Une différence de taille, car la réglementation actuelle n'exige en effet qu'une transparence sur l'approche du gestionnaire. Il peut par exemple se contenter de choisir les géants pétroliers qui ont le plus investi dans les énergies renouvelables. Cette approche qui consiste à choisir le meilleur élève d'un secteur serait suffisante pour pouvoir se dire « article 9 ».

Label

Dans un contexte d'absence de norme publique, la Fédération belge du secteur financier (Febelfin) a lancé en février 2019 l'initiative « Towards sustainability », visant à mettre en place un label certifiant la durabilité des produits financiers, notamment des fonds de placement. Outre le fait qu'il s'agit ici d'une initiative du secteur financier qui crée son propre label, l'analyse de la composition des fonds ne montre presque aucune différence entre les fonds dits durables et ceux labellisés Towards Sustainability qui investissent tout autant dans des actifs repris sur les listes noires. Une situation qui n'étonne pas Tom Van den Berghe, directeur du label : « la plus-value du label se trouve surtout pour les fonds "article 8". C'est là où le problème de greenwashing est le plus important. Moins de la moitié de ces produits obtiennent le label. »

Towards Sustainability cherche ouvertement à s'aligner sur les réglementations européennes pour faciliter les processus, mais va aussi plus loin sur d'autres critères comme l'exclusion du charbon. Le label fonctionne en évaluant les politiques d'investissement. Un contrôle externe peut intervenir par la suite. Si ce dernier montre un investissement qui ne respecte par les directives, le gestionnaire est prié de vendre ses positions dans les 3 mois.

DONT :



« Nous aurions pu faire le choix d'un label de niche qui ne labellise que très peu de fonds. Ce n'est pas notre ambition. Nous voulons créer une norme minimale mais ambitieuse pour répondre à des profils d'investissement variés. », justifie Tom Van den Berghe.

Avec 700 fonds labellisés Towards Sustainability et seulement 19 qui passent le filtre des 4 listes noires, il est inquiétant de voir qu'aussi peu d'acteurs proposent des produits réellement durables en Belgique.

Le manque de volonté de soutenir des entreprises réellement vertes ne se trouve pas que chez les gestionnaires de fonds. À l'été 2024, une étude de Voxeurop et European Investigative Collaborations montrait encore qu'au moins une entreprise grande émettrice de gaz à effet de serre sur cinq était injustement labellisée comme respectueuse de l'environnement. Cette finance prétendue verte nourrit les géants des hydrocarbures dans une vaste opération de greenwashing plutôt que de prendre leurs responsabilités. La transition passera nécessairement par l'arrêt du soutien financier à des entreprises polluantes pourtant rentables dans les prochaines années. ■

1. Les détails de la méthodologie de Financité et de nos listes noires sont disponibles dans le « Rapport sur l'investissement socialement responsable en Belgique 2024 »

VERT BANCAIRE

Dans quels produits financiers investit votre banque ? À quelles entreprises prête-t-elle de l'argent ? Aujourd'hui, on ne dispose que d'informations partielles sur ce que les banques font de l'argent de leurs clients.

Morgane Kubicki

Lorsqu'il s'agit d'un fonds d'investissement, le gestionnaire du produit doit publier deux fois par an la liste de toutes les positions. Il est alors possible de savoir exactement dans quoi l'argent est investi. Mais lorsqu'il s'agit des investissements pour son compte propre, la banque n'a aucune obligation.

La banque ne publie pas la liste de ses investissements ni celles de ses crédits. Pour le savoir, il faut faire le travail à l'envers. Il s'agit de vérifier dans les comptes des sociétés dont on estime les activités controversées par qui elles sont financées. Ce travail doit être fait pour chaque société. Ce travail est fait par des organisations qui dénoncent régulièrement le soutien des banques à des nouveaux projets hydrocarbures ou l'industrie du charbon par exemple. Ce travail fastidieux est nécessaire mais incomplet pour un particulier qui souhaiterait savoir exactement à quoi est utilisé l'argent déposé sur son compte d'épargne. Au nom du devoir de discrétion les banques ne publient pas la liste de leurs crédits. Elles peuvent, via leurs investissements et en toute discrétion, financer des entreprises peu recommandables (armement, sociétés accélérant le réchauffement climatique, ne respectant pas les droits des travailleurs...).

Cet enjeu est d'autant plus important que selon l'enquête sur les finances et la consommation des ménages en Belgique publiée en juin 2022 par la Banque nationale de Belgique, seuls 23 % des Belges investissent dans des fonds d'investissement, tandis

que 98 % placent leur argent sur des comptes à vue ou d'épargne. Or l'argent déposé sur des comptes à vue ou d'épargne joue un rôle crucial dans le visage de notre économie car il permet aux banques d'octroyer des crédits et donc de soutenir la création de nouveaux projets ou le développement de projets déjà existants.

Au nom du devoir de discrétion les banques ne publient pas la liste de leurs crédits.

En Belgique, deux acteurs déclarent avoir des comptes socialement responsables dont les dépôts servent à mener une activité de crédit aux professionnels : la Banque Triodos et vdk bank. Ces banques appliquent toutes les deux une transparence accrue. Triodos publie par exemple les noms et descriptifs de projet de chaque crédit professionnel accordé.

Ces produits ne représentent que 0,37 % de l'argent déposé dans tous les comptes bancaires en Belgique, soit une goutte d'eau. L'argent déposé dans des comptes bancaires autres que Triodos et vdk ne bénéficie d'aucune garantie sociétale et peut financer un large éventail d'activités qui peuvent être néfastes pour l'humain et l'environnement. ■



© Heverton Nascimento - Unsplash

Des droits civils aux droits économiques, les droits fondamentaux concernent de très nombreux aspects essentiels de nos existences.

Bernard Bayot

PACK DE BIENVENUE

Les droits fondamentaux, c'est en quelque sorte le pack de bienvenue que vous avez reçu à votre naissance. Un ensemble de droits inaliénables que possèdent tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Nous avons tous le droit de les exercer sur un pied d'égalité et sans discrimination. Mais de quoi parle-t-on précisément ?

Il y a d'abord les droits civils et politiques qui sont des droits d'émancipation. Il s'agit de libertés individuelles comme le droit de vivre, de ne pas être réduit en esclavage, de ne pas être torturé ou subir des peines inhumaines ou dégradantes ou encore de ne pas être détenu arbitrairement. Cela concerne aussi les libertés politiques comme le droit de vote, de résister à l'oppression ou de se réunir pacifiquement. Citons encore les libertés des cultes, de conscience, de l'enseignement, de communication, d'association, etc. Tout cela peut sembler évident, mais l'histoire montre que ce n'est malheureusement pas toujours le cas.

Une deuxième catégorie sont les droits économiques et sociaux où il est davantage question de dignité et de bien-être (éducation, santé...). Ils consacrent notamment le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle, à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique, à un logement décent, à la protection d'un environnement sain, à l'épanouissement culturel et social, aux prestations familiales. Le droit à l'éducation mais aussi le droit de grève et la liberté syndicale ou encore la protection contre les risques liés à la vieillesse ou à l'invalidité. Ce n'est pas rien ! Imaginez,

ne fût-ce qu'un instant, ne pas pouvoir envoyer vos enfants à la crèche ou à l'école, ne pas bénéficier d'une pension pour vos vieux jours ou encore une crise sanitaire sans hôpitaux ou sans les allocations de chômage pour les personnes licenciées par les entreprises à l'arrêt.

À côté de ces droits humains reconnus dans de nombreux textes juridiques nationaux et internationaux, il en existe d'autres moins bien reconnus comme le droit au développement, au partage du patrimoine commun de l'humanité, le droit à la différence ou encore le droit des peuples autochtones et celui des minorités.

Les droits fondamentaux ne valent que s'ils peuvent être exercés.

Ce qui caractérise les droits fondamentaux, c'est d'être incroyablement larges : ils appartiennent à tous les êtres humains et ils concernent de très nombreux aspects essentiels de nos existences. Mais ils ne valent que s'ils peuvent être exercés et l'actualité se remplit malheureusement de vautours qui n'ont de cesse de les violer. Si nous sommes toutes et tous bénéficiaires de ces droits, nous en sommes aussi les garant-e-s, qu'ils s'agisse de nos droits personnels ou de ceux de tous nos semblables. Rappelons-nous du poème du pasteur Martin Niemöller sur la lâcheté des intellectuels allemands au moment de l'accession des nazis au pouvoir et des purges qui ont alors visé leurs ennemis, un groupe après l'autre : « *Quand les nazis sont venus chercher les communistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas communiste. Quand ils ont enfermé les sociaux-démocrates, je n'ai rien dit, je n'étais pas social-démocrate. Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste. Quand ils sont venus me chercher, il ne restait plus personne pour protester.* » ■



© Priscilla Du Preez - Unsplash



© Souvik Banerjee - Unsplash

ÉTATS-UNIS LA PIRE IDÉE

En 2022, le milliardaire Elon Musk veut racheter le réseau social Twitter. Pour mettre la main sur l'oiseau bleu, il est prêt à déboursier 44 milliards de dollars. Mais il a beau être milliardaire, il doit pour conclure l'opération emprunter « un peu » d'argent : 13 milliards de dollars. 7 banques acceptent de financer le rachat, des grands noms comme Morgan Stanley, Bank of America, Barclays ou encore BNP Paribas.

Pour ces institutions, ce type de financement se passe généralement en deux temps. Un, elles prêtent l'argent nécessaire au projet. Deux, elles revendent cette dette à d'autres investisseurs. De cette manière, elles se débarrassent du risque de non remboursement et libèrent des capacités pour financer encore d'autres projets dont elles s'empresseront de se débarrasser, et ainsi de suite. Sauf que peu de temps après le rachat de Twitter, devenu X depuis, la valeur de la plateforme s'est effondrée et personne ne souhaite racheter la dette des banques qui ont financé le milliardaire.

Le rachat de Twitter par Musk est désormais considéré comme la pire opération de financement pour les banques depuis 2009. Selon le Wall Street Journal, les banques prépareraient actuellement une décision coordonnée pour vendre une partie des 13 milliards de dette qu'elles ont prêtés en 2022. Objectif : se débarrasser de 3 milliards de dollars.



© Thomas Reaubourg - Unsplash

MONDE ZÉRO POINTÉ

En 2021, 140 institutions forment la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (Gfanz). Des banques, mais aussi des gestionnaires d'actifs qui, dans la ville écossaise, s'engagent à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, que ce soit sur leur portefeuille de prêt comme pour leurs investissements.

Mais quelques années plus tard, les grandes banques américaines ont toutes changé d'avis et quitté l'alliance. Qu'à cela ne tienne, l'alliance se restructure et revoit ses ambitions... à la baisse. « Gfanz se concentrera sur la réduction du déficit d'investissement afin d'aider à débloquer les opportunités de plus de 5 000 milliards de dollars par an créées par les pays qui modernisent leurs systèmes énergétiques et mettent leurs économies sur une trajectoire à faible émission de carbone au cours de la prochaine décennie », précise le communiqué paru pour la nouvelle année.

Autre nouvelle : il ne faudra plus faire partie de l'alliance pour participer aux réunions et groupes de travail. Autrement dit, il ne faudra plus s'engager à atteindre zéro émission d'ici 2050 pour participer à la réflexion qui doit nous dire comment faire.

BELGIQUE LA CONCURRENCE JOUE

En 2024, le service de mobilité interbancaire a reçu 134 343 demandes. Un record qui montre que « la concurrence entre banques joue », selon la Fédération du secteur financier. À en croire Febelfin, le nouveau protocole entré en vigueur au début de l'année dernière visant à faciliter la comparaison des comptes d'épargne, permet en effet aux consommateurs de comparer plus facilement les comptes d'épargne réglementés et donc d'en changer. Sauf qu'un peu plus de 134 000 demandes pour le service de mobilité interbancaire (dont un peu moins de 48 000 concernent les comptes d'épargne, le reste sont des clôtures ou transferts de comptes à vue), cela reste faible en comparaison du nombre de comptes à vue et de comptes d'épargne en Belgique : un peu plus de 39 millions. Une forte concurrence donc, pas vraiment. En octobre 2023, un avis de l'Autorité de la concurrence faisait état d'un marché belge où les banques offraient à leur clientèle des produits à des conditions commerciales substantiellement similaires.



© Pawel Czerwinski - Unsplash



© Gautier - Unsplash

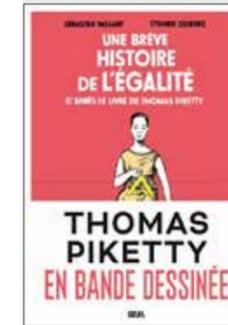
BELGIQUE SIX BELGES SONT DEVENUS MILLIARDAIRES EN 2024

L'année dernière, en Belgique, la richesse des milliardaires a augmenté de 19 milliards de dollars, soit 53 millions de dollars par jour. En s'appuyant sur les chiffres de Forbes, le rapport d'Oxfam note aussi que six nouvelles personnes sont devenues milliardaires l'an dernier dans notre pays qui en compte désormais dix. Un juste retour de leur travail acharné ? Pas vraiment, 79 % de cette richesse provient de l'héritage et 3 % est due à une situation de monopole. Au niveau mondial, la richesse des milliardaires a elle bondi de 2 000 milliards de dollars, soit trois fois plus vite que l'année précédente. Pendant ce temps-là, l'organisation rappelle que, d'après la Banque mondiale, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté n'a presque pas évolué depuis 1990.

BELGIQUE L'UTILISATION DU CASH DIMINUE, VRAIMENT ?

En Belgique, 39 % des achats dans les magasins et aux guichets ont été effectués en espèces au cours de l'année 2024, contre près de 45 % en 2022. C'est ce que révèle l'enquête de la Banque centrale européenne baptisée SPACE (Study on the Payment Attitude in the Eurozone) qui se penche sur les moyens de paiement utilisés par les particuliers et publiée tous les deux ans. Mais si les achats réglés en pièces et billets diminuent bien, ce résultat est loin de signer la mort du cash. D'abord, la diminution de l'utilisation du cash en Belgique est moins importante que chez la plupart de nos pays voisins. Aussi, on sait grâce à une autre étude sur les comportements de paiements publiée par la Banque centrale européenne qu'il existe un lien fort entre la disponibilité du cash et son utilisation. Autrement dit, c'est le fait de pouvoir se procurer des billets et qui détermine notre propension à les utiliser. Pareil pour les commerces : ceux qui refusent le cash évoquent prioritairement la difficulté de le déposer. Selon l'enquête, 23 % des sondés estiment qu'il est difficile ou très difficile de se procurer des espèces (contre 13 % seulement pour la zone euro).

LIRE, VOIR, ÉCOUTER



UNE BRÈVE HISTOIRE DE L'ÉGALITÉ

Cette adaptation en bande dessinée de l'ouvrage de Thomas Piketty « Une brève histoire de l'égalité » présente l'évolution sur la longue durée des inégalités entre classes sociales dans les sociétés humaines. Éditions du Seuil, 96 pages, 19 euros



LE PETIT LIVRE DE LA FINANCE EN 5 MIN PAR JOUR

Cash-flow, effet de levier, IPO, DeFi : vous êtes perdu dans tous ces termes de la finance d'entreprise et de marché ? Ce petit livre est le guide idéal pour démystifier le monde complexe de la finance en seulement quelques minutes par jour.

First Éditions, 160 pages, 3,50 euros



KERVIEL : UN TRADER, 50 MILLIARDS

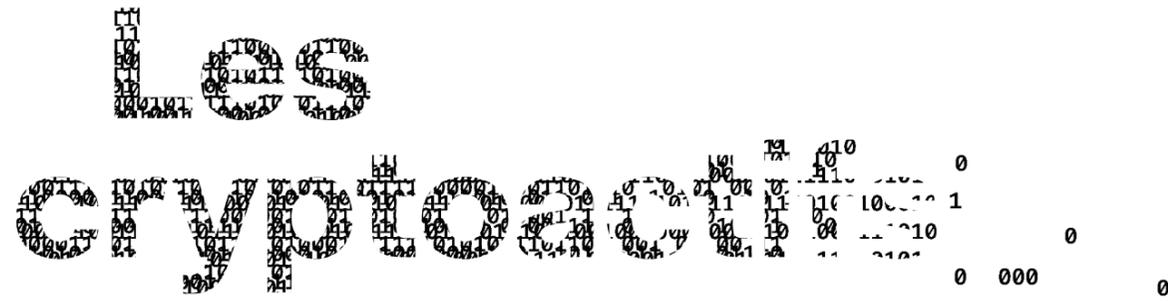
En 2008, Jérôme Kerviel, trader à la Société Générale, aurait fait perdre 4,9 milliards d'euros à

la banque. Cette série en 4 épisodes revient sur l'affaire Kerviel et les dysfonctionnements du système financier. Disponible sur HBO Max, 4 épisodes de 45 min

Votre exemplaire gratuit!

TENTEZ DE GAGNER UN DES 5 EXEMPLAIRES DU « PETIT LIVRE DE LA FINANCE EN 5 MINUTES PAR JOUR »

Envoyez un mail à didier.palange@financite.be et 5 heureux-ses gagnant-e-s seront tiré-e-s au sort. Concours réservé aux membres Financité.



Le prix n'est déterminé par aucune institution et uniquement par le jeu de l'offre et de la demande.

Morgane Kubicki

Avant de comprendre ce qui se cache derrière le bitcoin, l'ethereum ou leurs cousins, il convient d'utiliser les bons mots. Nous préférons ici utiliser le terme « cryptoactif » plutôt que celui de « cryptomonnaie ». Comprendre pourquoi cette distinction a son importance apporte déjà un éclairage sur ce que sont vraiment les cryptoactifs et, surtout, ce qu'ils ne sont pas.

Prenons le cas du Bitcoin pour simplifier la lecture, mais la démonstration peut être facilement étendue aux milliers (au moins 25 000 à l'heure actuelle) de cryptoactifs en circulation.

Pour se prétendre monnaie, il faut remplir trois fonctions essentielles : un moyen d'échange, une unité de compte et une réserve de valeur. Le Bitcoin n'a pas de cours légal, rien n'oblige donc un commerce ou une entreprise à l'accepter comme moyen de paiement. S'il fût bien utilisé par quelques enthousiastes de la technologie ou dans le cadre d'échanges pas tout à fait licites (nous verrons plus tard qu'il a l'avantage d'échapper au contrôle bancaire), nous ne pouvons pas affirmer que le Bitcoin est un véritable moyen d'échange.

Le Bitcoin est aussi particulièrement instable. Une unité peut valoir 98 000 dollars au réveil et 100 000 dollars quelques heures plus tard avant de chuter sur la même journée. Avec de telles variations, difficile de compter en Bitcoin.

Enfin, cette même volatilité en fait une très mauvaise réserve de valeur, surtout que cette dernière est globalement basée sur rien.

La valeur

Lorsque l'on décide d'acheter une action, on achète une part d'une entreprise. La valeur de cette part est basée sur des données à la fois objectives et subjectives. On peut déterminer son prix en estimant ce qu'elle possède (des bâtiments, des outils de production, des brevets...), mais aussi sur la vision que l'on a de l'avenir de la société. Est-elle en croissance ? A-t-elle prévu de distribuer des dividendes aux actionnaires ? Son produit rencontre-t-il un succès important ? Avec ces informations en tête, les acheteur-euse-s et les vendeur-euse-s se mettent d'accord sur un prix.

Lorsque l'on achète une obligation, on achète la promesse d'un remboursement. L'obligation n'est rien d'autre qu'une reconnaissance de dette. Lors de l'émission, ce sont les intérêts proposés qui vont attirer l'acheteur-euse qui prendra aussi en compte la perspective plus ou moins sûre que l'entreprise rembourse sa dette.

Seule la technologie derrière le cryptoactif a de la valeur.

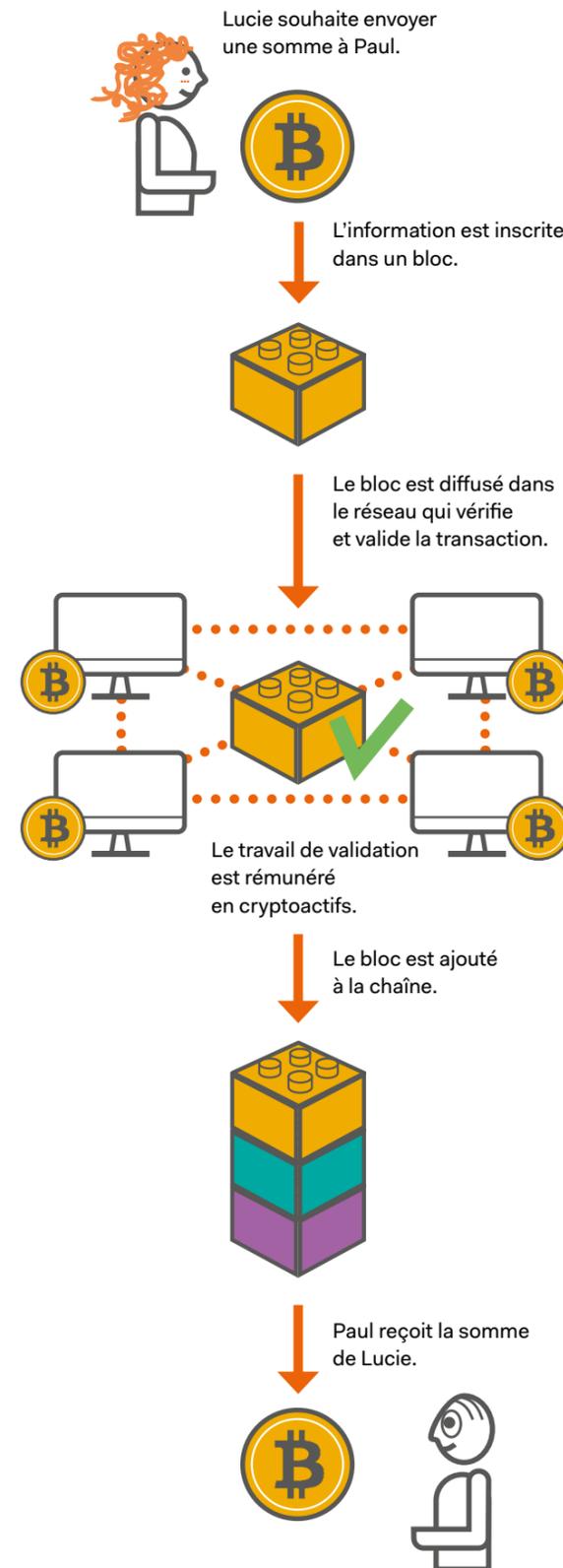
Le bitcoin n'a pas de valeur intrinsèque, c'est-à-dire que sa valeur ne repose sur rien. Il ne distribue ni intérêts ni dividende et n'a pas de réelle utilité. Il ne vaut donc que ce que les investisseur-euse-s sont prêt-e-s à payer en espérant que d'autres investisseur-euse-s seront prêt-e-s à payer plus cher à l'avenir.

La technologie

En réalité, seule la technologie derrière le cryptoactif a de la valeur. Il s'agit de la blockchain, qui permet aux utilisateur-riche-s de se partager des données sans intermédiaire. La blockchain est une sorte de registre qui permet de garder une trace de l'ensemble des transactions. Ce registre est partagé entre tout le réseau.

Concrètement, si Lucie souhaite envoyer des euros à Paul, il passera par un système bancaire classique. Il se connectera à son ordinateur et remplira un virement, renseignant le numéro de compte de Paul. En le faisant, il donne l'ordre à sa banque d'envoyer de l'argent à la banque de Jean qui reçoit l'information, vérifie si les fonds sont disponibles, prévient la seconde banque qui crédite alors le compte de son ami.

Dans le système décentralisé qu'est celui de la blockchain, Lucie annonce au réseau qu'elle souhaite envoyer de l'argent à Paul. Cette information est inscrite dans un bloc et diffusée au sein de tous



les ordinateurs qui sont dans le réseau. Le réseau valide la transaction en vérifiant qu'il ne s'agit pas d'une fraude. Une fois la transaction validée, elle est inscrite au registre de toutes les transactions un jour effectuées. C'est cela que l'on appelle la blockchain, ou littéralement la chaîne des blocs. À chaque transaction, on ajoute un bloc à la chaîne qui continue de circuler entre tous les ordinateurs. La chaîne sait donc que Lucie a transféré un montant à Paul et ce montant est inscrit dans le portefeuille virtuel de ce dernier.

Chaque transaction approuvée et inscrite dans la blockchain est rémunérée en Bitcoin.

Le travail de validation des blocs est effectué par des « mineurs ». Ces personnes mettent en quelque sorte son ordinateur au service de ce réseau en résolvant des problèmes complexes (possibles uniquement grâce à des ordinateurs). Si au début du Bitcoin on trouvait des particuliers qui pouvaient effectuer ce travail, les problèmes à résoudre sont devenus si nombreux et complexes qu'il existe aujourd'hui ce que l'on appelle des « fermes à bitcoins », un réseau d'ordinateurs qui travaillent ensemble pour résoudre ces problèmes. Il s'agit ni plus ni moins que de grands entrepôts qui contiennent des dizaines voire des centaines d'ordinateurs fonctionnant sans interruption et consomment donc énormément d'électricité, sans compter la climatisation et le renouvellement du matériel. En 2021, le fournisseur d'énergie Selectra estimait que la consommation électrique du Bitcoin équivalait à 75 % de celle de tous les ménages français.

Ce travail est loin d'être bénévole, car chaque transaction approuvée et inscrite dans la blockchain est rémunérée... en Bitcoin.

La demande

En Europe, le travail de la Banque centrale européenne peut avoir une influence sur le cours de l'euro en faisant varier la masse monétaire et en augmentant le nombre d'euros mis en circulation par exemple. Dans le cas du bitcoin, son cours n'est déterminé par aucune institution et uniquement par le jeu de l'offre et de la demande. Si tout le monde souhaite acheter ce cryptoactif, son prix augmentera. S'il n'intéresse personne, son prix le reflètera.

Cependant, le protocole informatique du Bitcoin prévoit un maximum de 21 millions d'unités en circulation. Cette rareté organisée en fait un bien convoité. Mais le cryptoactif n'ayant aucun sous-jacent réel sur lequel baser sa valeur, une fois le jeu terminé, il se pourrait aussi que plus personne ne s'y intéresse très rapidement. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « LA BLOCKCHAIN, UNE RÉVOLUTION POUR LA FINANCE ? », ANNIKA CAYROL ET LEONARD BETH, JUILLET 2017, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITÉ.BE



ALAIN VESTIR
chargé de relations
éthiques

Sortez Evergrande de la liste noire

Mesdames et Messieurs de Financité, selon vous, on ne pourrait pas investir dans Evergrande lorsque l'on développe un fonds durable. Il faudrait vraiment que vos analystes qui se placent en gardien-ne-s de l'éthique apprennent à regarder plus loin que le bout de leur nez.

Vous ne pensez donc pas que les véhicules électriques sont une réponse à la transition écologique? Vous avez décidé d'aller à l'encontre des recherches sérieuses qui avancent que, sur toute la durée de vie du véhicule (fabrication, utilisation et recyclage compris), une voiture électrique émet 3 à 4 fois moins de CO₂ que son équivalent thermique.

En plaçant China Evergrande New Energy Vehicle Group, fabriquant de voitures électriques abordables et durables, sur votre liste noire d'investissement, c'est l'avenir de la mobilité propre que vous compromettez.

Vous le savez certainement, l'Union européenne a voté l'interdiction des voitures thermiques neuves pour 2035, visant la neutralité carbone en 2050. L'industrie automobile européenne est à la traîne sur la production de ces véhicules. Quoi que vous en pensiez, vous aurez besoin de nous et de notre capacité de produire ces véhicules à des prix abordables. Alors autant permettre aux fonds d'investissement socialement responsables d'investir dans nos voitures.

Nous ne sommes pas dupes. Nous savions que l'annonce en janvier dernier d'une arrestation de notre vice-président et d'une enquête criminelle en cours allait compliquer les activités du groupe. Liu Yongzhuo a bien été arrêté pour suspicion de « crimes illégaux ». Mais il s'agit de suspicion et vous ne savez rien sur cette affaire. Pourquoi donc immédiatement intégrer notre groupe à votre liste noire pour non-respect du droit de la gouvernance appliqué aux entreprises?

En ce qui concerne notre petite erreur de communication en ne publiant pas correctement nos résultats financiers, l'entreprise a en effet été condamnée à rembourser 244 millions d'euros, montant dont nous nous sommes acquittés. Il serait temps de passer à autre chose.

Voilà qui ne va pas aider la production de véhicules électriques, nous qui sommes déjà pénalisés par la situation financière de notre maison mère Evergrande, ex-numéro un de l'immobilier en Chine et étranglée par l'endettement, placée en liquidation judiciaire et que vous avez, pour ne rien arranger, également décidé de placer sur votre liste noire. Le fondateur du groupe est en effet en résidence surveillée en raison de soupçons de crime ou délit en infraction à la loi, mais n'a toujours pas été officiellement condamné. ■



Que fait Financité?

N'en déplaise à notre correspondant imaginaire, chaque année, Financité publie le rapport sur l'investissement socialement responsable (ISR) qui dresse un état des lieux du marché de l'ISR en Belgique. Financité développe également une liste noire, qui reprend les États ou entreprises qui ne respectent pas les principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique ainsi que trois listes thématiques (nucléaire, armement et activités climaticides).

China Evergrande New Energy Vehicle Group est épinglée dans la liste noire « droits fondamentaux » pour non-respect du droit de gouvernance en matière de corruption.



Le boycott

Chère Tante Oseille, « Boycott des magasins en Croatie : 50 % de chiffre d'affaires en moins », ai-je lu dans un journal il y a quelques semaines. Le pouvoir d'achat peut donc aussi être le pouvoir de ne pas acheter pour montrer qu'on n'est pas content-e-s. Est-ce que cela sert à quelque chose?

Tante Oseille vous répond

Boycotter, c'est cesser volontairement toute relation avec un pays, une personne ou une entreprise dans le but d'exercer une pression ou des

représailles. C'est donc bien une façon d'exercer son pouvoir d'achat pour des raisons qui dépassent la simple envie ou la nécessité d'acheter un bien ou un service. En Croatie, le mouvement que vous évoquez est une façon d'exprimer un « ras-le-bol » par rapport à l'augmentation du coût de la vie.

La « journée sans achat » est une autre manifestation non violente de boycott pour protester contre le gaspillage de la société de consommation. Déjà dans les années '60, une grande campagne de boycott soutenait la lutte contre l'apartheid en Afrique du sud. Plus récemment, des campagnes se sont aussi développées pour bannir l'achat de produits israéliens qui viennent des zones palestiniennes colonisées. On peut encore citer les campagnes encourageant à ne pas faire le plein chez Total Energie pour pénaliser ses investissements climaticides ou encore quitter le réseau X, récemment acquis par le milliardaire d'extrême droite Elon Musk...

Poser la question de l'utilité de ces campagnes, c'est questionner directement notre système politique dont l'objectif est d'être le plus démocratique possible. À côté de notre droit de vote pour élire nos représentants et représentantes politiques, nous avons aussi un pouvoir d'influence par les achats que nous faisons. Même si, on le sait, nombre d'entre nous font face à des conditions de vie quotidienne très précaires, globalement, nous sommes ici et maintenant, encore très nombreux et nombreuses à avoir la chance de disposer d'une marge de manœuvre pour choisir ce que nous achetons.



Poser la question de l'utilité de ces campagnes, c'est questionner directement notre système politique.

Même quand elles fonctionnent bien, ces campagnes de boycott restent souvent marginales. Le poids des habitudes freine considérablement les changements. Par contre, elles suscitent le débat et le questionnement. À moyen ou long terme, elles finissent par impulser des changements réels. Elles peuvent donc modifier ce que les professionnel-le-s du marketing appellent « le goût du consommateur ».

Au-delà des campagnes de boycott, c'est bien notre façon de consommer, ici, en Europe du nord, qui est questionnée. « Il s'agit de refondre les valeurs et les symboles. Si la direction ne change pas, le chemin choisi importe peu », rappelle l'astrophysicien et philosophe français Aurélien Barrau. ■

Que fait Financité?

Que l'on ait des sous ou pas, aborder les questions d'argent est souvent gênant. Pour en parler facilement, Financité a créé les groupes « Pigné, pas pigeons! » qui proposent aux participant-e-s d'apprendre à piloter leurs factures.

PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.FINANCITE.BE/GROUPES-DE-MICRO-EPARGNE

« Il faut rendre rentables les investissements propres »



FANNY HENRIËT

Directrice de recherche au CNRS à l'École d'économie d'Aix-Marseille et enseignante à l'École polytechnique.

Vous affirmez que l'économie peut sauver le climat, mais pas l'économie de marché. Qu'entendez-vous ?

Je dis simplement que l'économie, guidée par les intérêts individuels, sans régulation, ne va pas spontanément résoudre le problème climatique. Les intérêts privés ne sont pas alignés avec le fait de résoudre ce problème. Mais j'essaie aussi de montrer qu'à l'intérieur même de l'économie de marché, il existe tout un tas d'outils que nous pouvons utiliser pour la rendre plus vertueuse. Ce qui m'intéresse, c'est comment utiliser les incitations économiques pour sauver le climat plutôt que le détruire.

Dans la théorie, on évalue le coût social du carbone, c'est-à-dire les dommages estimés d'une tonne de carbone, face au coût que peut avoir une politique aujourd'hui. Mais cette façon de penser a des limites...

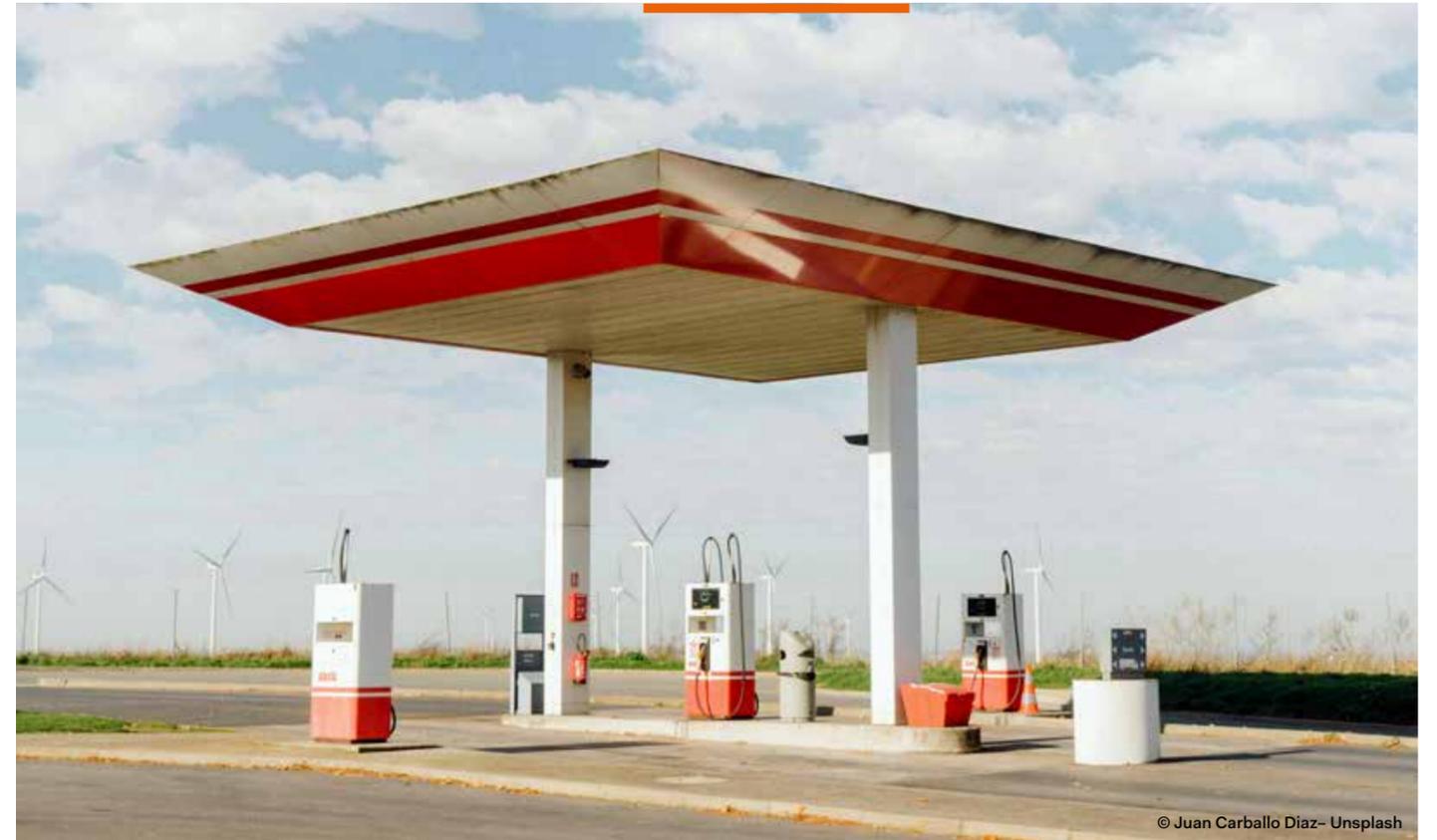
C'est une façon de convertir tous les dommages climatiques en euros. Parler du coût social du carbone nous permet d'avoir une mesure monétaire commune, de comparer et de faire des arbitrages. Le coût social du carbone va nous donner un ordre de grandeur. Disons qu'une tonne de CO₂ en moins équivaut à 200 euros de dommages évités. Toutes les actions qui nous permettent de réduire notre émission d'une tonne et qui coûtent moins de 200 euros seront considérées comme rentables. Cette approche a

Propos recueillis par Morgane Kubicki

des limites. On ne peut pas tout convertir en termes monétaires, comme la dégradation de la biodiversité par exemple. Il faut aussi se dire qu'au-delà du coût social du carbone, il y a un seuil à ne pas dépasser. Mais si on prend l'exemple de la capture du CO₂ dans l'atmosphère, on sait en la comparant au coût social du carbone que cette technologie coûte beaucoup trop cher. Il faut donc se concentrer sur des solutions qui coûtent moins cher, surtout dans un contexte de finances publiques difficile.

Pour qu'une mesure soit adoptée par le plus grand nombre, elle doit paraître égalitaire. Vous évoquez la taxe carbone, qui est largement impopulaire dans l'opinion publique. Pourquoi ?

Ce que j'explique, c'est que les économistes aiment bien la taxe carbone, mais ce sont les seuls ! Cette taxe permet pourtant de provoquer des réductions d'émissions. Le problème, c'est qu'elle est régressive. Si vous mettez en place une taxe carbone, les ménages riches vont bien payer plus que les ménages pauvres en termes de montants, mais pas si l'on calcule en proportion de leurs revenus. C'est parce que, pour beaucoup, les dépenses polluantes sont de première nécessité comme se loger ou se chauffer. Pour compenser ce problème de proportion, on peut envisager une redistribution de cette taxe. De cette façon, les pauvres qui consomment peu de carbone vont percevoir un retour de cette taxe. Mais même avec le principe de redistribution, ce n'est pas une mesure populaire. C'est lié au sentiment d'injustice que les plus riches vont continuer à polluer



© Juan Carballo Diaz - Unsplash

d'avantage que les plus pauvres. Ça peut paraître immoral et ce n'est pas l'apanage de la taxe carbone. Pour certaines subventions, c'est la même histoire. Pensez aux aides à l'achat d'un véhicule électrique.

Une taxe carbone au niveau des entreprises, ça fonctionne ?

Si vous prenez le marché européen d'échange de quota d'émission, qui est l'équivalent d'une taxe carbone, oui. Les entreprises achètent des quotas si elles souhaitent polluer. Cela fonctionne, mais seulement parce que l'on contraint le niveau total d'émission.

« Parler du coût social du carbone nous permet d'avoir une mesure monétaire commune. »

Plutôt que la décroissance, vous préférez parler de décroissance sélective. Pourquoi ?

Je ne suis pas sûre qu'on ait besoin de décroissance généralisée du PIB et du bien-être. Tout en considérant que l'indicateur du PIB est imparfait, il faudrait pour faire décroître le PIB accepter de revenir à un niveau de confort inférieur. Ce qu'on veut, c'est faire décroître la pollution. Faire décroître tous les secteurs, y compris la santé par exemple, je ne vois pas pourquoi. Faire décroître les émissions de CO₂, cela veut dire décroître la quantité d'énergies

fossiles consommées et donc l'activité économique de ce secteur. En même temps, on ne va pas pouvoir se passer du progrès technique. On peut imaginer une manière de faire avec du progrès technique qui permette d'économiser de l'énergie, ce qui permettra quand même une croissance du PIB.

Le secteur financier est une partie du problème, mais aussi de la solution. Que mettre en place pour que les banques financent les bonnes choses ?

L'approche des banques centrales est de calculer le risque climatique parce que le secteur pourrait voir une partie de ses investissements perdre leur valeur, par exemple si le pétrole ne devenait plus rentable. Mais cette approche fonctionne seulement si on met les bonnes politiques publiques en place. Cela veut dire qu'on pense que cela pourrait se produire dans le futur. Sauf que le retour en arrière est très probable. Ce qu'il faut faire, c'est rendre les investissements propres rentables et les investissements polluants non rentables. Si l'on avait une taxe carbone, cela se ferait tout seul.

Il est plus efficace de rendre les énergies fossiles non rentables plutôt que d'interdire aux banques de les financer ?

Tant que l'activité elle-même est rentable, on aura beau interdire son financement en Europe, il y aura d'autres investisseurs ailleurs. Cela peut même rendre l'investissement moins cher s'il y a moins de concurrence pour le financer. À l'inverse, si le projet lui-même n'est pas rentable, personne ne sera intéressé. ■



L'économie peut-elle sauver le climat ?, Fanny Henriët, Presses universitaires de France, janvier 2025, 176 pages, 13 euros.



Effacement des dettes, le droit à un nouveau départ

Les procédures de traitement du surendettement ne sont pas adaptées à la situation des ménages dont les revenus sont insuffisants pour couvrir leurs besoins essentiels.

Anne Fily

de payer ses dettes sans espoir de retour à meilleure fortune. Dès le prononcé du jugement, toutes les poursuites indivi-

duelles et toutes les procédures civiles à l'encontre du débiteur sont interrompues.

Le-la débiteur-riche ne peut plus faire un seul retrait bancaire dès la première heure du jour du jugement. Le liquidateur va alors procéder à la vente des biens aux enchères ou de gré à gré, sauf ceux qui sont déclarés insaisissables par la loi (ce qui n'est pas le cas d'un véhicule) et ceux de faible valeur. Les biens ayant été vendus, y compris les éventuels biens immobiliers, il en résulte une purge des hypothèques et l'impossibilité de la reprise des poursuites par les créanciers sauf s'il s'agit de créances alimentaires, de condamnations pénales, de dommages et intérêts dus à une victime, etc.

Le taux de personnes qui déposent pour la seconde fois un dossier de faillite est très faible : 1,16 %

Le taux de personnes qui déposent pour la seconde fois un dossier de faillite est très faible : 1,16 %. Depuis l'instauration de la procédure de redressement personnel, le recours à la faillite civile a diminué. La procédure de rétablissement personnel (PRP) Depuis 2003, cette procédure, qui s'inspire de la procédure de faillite civile applicable en Alsace et de Moselle, donne aux particuliers dont la situation financière est particulièrement dégradée et pour laquelle il est impossible de mettre en œuvre les autres mesures de traitement du surendettement (plan conventionnel ou mesures imposées) de voir leurs dettes effacées et de prendre ainsi un nouveau départ.

Depuis les années nonante, les ménages surendettés peuvent s'adresser un service de médiation de dettes amiable pour les aider à négocier un plan de paiement avec leurs différents créanciers. Quand il n'est pas possible de dégager une solution durable ou un accord avec les créanciers et/ou les huissiers de justice, il peut être envisagé de mettre en place un règlement collectif de dettes. Il s'agit d'une procédure judiciaire dont l'objectif est de rétablir la situation financière des ménages débiteurs en leur permettant dans la mesure du possible de payer leurs dettes tout en leur garantissant qu'ils pourront mener une vie conforme à la dignité humaine.

Ces dernières années, pour un nombre de plus en plus important de dossiers, les services de médiation de dettes n'ont aucune possibilité d'engager une médiation amiable faute pour les ménages surendettés de disposer d'un montant disponible suffisant pour désintéresser leurs créanciers. Par ailleurs, de moins en moins de ménages surendettés recourent au règlement collectif de dettes. Cette procédure, qui dessaisit les ménages de l'entièreté de leurs revenus, est régulièrement critiquée pour sa trop longue durée et pour les relations souvent difficiles entre les médiateurs judiciaires et les médiés sans compter que cette procédure ne conduit que très rarement in fine à une remise totale de dettes.

Quelle solution proposer aux ménages insolubles dont le retour à meilleure fortune est quasiment inexistant ? Notre voisin français a fait le choix depuis de nombreuses années de procédures d'effacement des dettes.

L'expérience française

Les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle disposent d'un régime de faillite civile applicable aux particuliers. Il s'agit là d'une survivance de l'époque où cette région était sous domination allemande.

Pour bénéficier de cette procédure, le-la débiteur-riche doit se trouver en état d'insolvabilité notoire, soit dans l'impossibilité



© Unsplash - Scott Graham

Si la personne surendettée ne possède aucun bien pouvant être vendu (on parle d'une insuffisance d'actif), la commission recommande une PRP sans liquidation judiciaire. Lorsque la personne surendettée possède du patrimoine, la Commission transmet le dossier au juge. Toutes les voies d'exécution, y compris les mesures d'expulsion du logement du débiteur, sont suspendues jusqu'au jugement d'ouverture.

Quels enseignements ?

En Belgique, la seule possibilité d'obtenir une remise de dettes est de passer par un règlement collectif de dettes. Les remises totales sont très peu nombreuses, pas plus de 4 % par an selon l'Observatoire du crédit et de l'endettement. Selon un acteur du secteur elles sont généralement réservées aux cas où il n'y a plus d'espoir d'amélioration de la situation financière (personnes pensionnées, handicapées mentales, malades de longue durée) : « Pour les autres cas, le règlement collectif de dettes reste très marqué par une vision judéo-chrétienne, où il s'agit de faire des efforts. »

Dans le dispositif français, toute référence à des considérations morales a été écartée. L'objectif du texte est de permettre une resocialisation des personnes dont la situation financière est fort dégradée.

Aucune procédure de traitement du surendettement, aussi humaine et généreuse soit-elle, ne pourra régler la question de la paupérisation croissante de la population et la faiblesse structurelle de ressources financières rencontrées par certains ménages qui n'arrivent pas à faire face à leurs dettes de vie courante. Mais des mesures d'effacement des dettes, sans longue période d'attente, peuvent réellement aider les ménages à sortir de l'eau et prendre un nouveau départ. Le surendettement des ménages précarisés est rarement un problème personnel. C'est d'abord et avant tout un problème de société. ■

1. Cobbaut N., Gérer le surendettement quand il n'y a pas de disponible, 25/09/2019, www.echosducredit.be/gérer-le-surendettement-quand-il-ny-a-pas-de-disponible

PROFIL

Chaque année, la Banque de France publie une étude typologique des personnes qui ont bénéficié d'une procédure de traitement du surendettement par les commissions départementales de surendettement.

Sur les 119 741 dossiers traités en 2023, 35 % ont fait l'objet d'une décision de rétablissement personnel au terme de laquelle les ménages concernés ont vu leurs dettes entièrement effacées en très grande majorité sans liquidation judiciaire. Les bénéficiaires d'une PRP ont le plus souvent le statut d'ouvrier-ère ou d'employé-e, ils-elles sont peu nombreux-euse à être salarié-e-s et plus d'un tiers est à la recherche d'un emploi.

Les familles monoparentales dirigées par une femme sont aussi surreprésentées chez les bénéficiaires. Les bénéficiaires d'une PRP sont très largement locataires de leur logement. Une part non négligeable des personnes surendettées n'ont pas de « chez soi ». 90 % ont un niveau de vie inférieur au salaire légal mensuel net (1 426,30 euros fin 2024). 85 % d'entre eux ont même un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Seulement 1 % des bénéficiaires ont un niveau de vie supérieur ou égal au revenu médian de l'ensemble de la population. En ce qui concerne le niveau d'endettement des bénéficiaires d'une PRP, le montant médian hors dettes immobilières est 11 480 euros. Il est inférieur à celui de l'ensemble des ménages surendettés qui est de 16 898 euros. ■



L'extrême droite et l'économie

Il n'est pas toujours aisé de cerner avec précision les objectifs de l'extrême droite en matière d'économie et de finance.

Laurent D'Altoe

Les fascismes historiques des années vingt, trente et quarante ont surtout développé des visions économiques et financières liées au contexte de crise économique et de montée des nationalismes. Citons pêle-mêle le corporatisme mussolinien, l'économie de guerre du nazisme ou encore les économies autarciques du Portugal de Salazar ou de l'Espagne de Franco.

Aujourd'hui, il est difficile d'établir des liens systémiques avec les extrêmes droites modernes, tant le paysage de ces extrémismes demeure éclaté. Le protectionnisme et la méfiance envers les organismes de régulation internationaux (ONU, UE, OMC, etc) demeure bien présente. Mais un élément important vient encore brouiller davantage les cartes : la recherche à la fois de « respectabilité » de ces partis et leur entrée progressive dans les différents gouvernements aux quatre coins de la planète.

Cette « normalisation » a amené les visions pro-libérales dures de ces extrêmes à se cacher derrière de faux habits sociaux, sous prétexte de parler « pour le peuple ». Ce grand écart amène le plus souvent les partis extrémistes de droite à réaliser d'improbables programmes qui amènent leurs lots de contradictions idéologiques.

Quelques points de programme

La plupart de ces partis prônent la « transparence » contre la « corruption et la fraude ». Cependant, ces formations sont parfois elles-mêmes dans le collimateur de la justice pour certaines affaires supposées de malversations financières.

Une chose apparaît en tout cas clairement : les groupes extrémistes de droite se sont actuellement éloignés de la vieille rhétorique du « capitalisme international apatride »¹ pour se rapprocher de certains cercles financiers plutôt conciliants, notamment en France. « L'enjeu, pour la formation d'extrême droite (RN, ndlr), est de gagner en crédibilité économique, pour paraître prête à gouverner avec les élites économiques. Ce qui est frappant, c'est à quel point ils s'y prennent à l'avance, pour montrer une capacité de dialogue avec le patronat », s'étonne Bruno Cautrès, politologue au Cevipof dans L'Humanité.

En guise d'illustration, on constate que le Rassemblement national français, après avoir crié haut et fort qu'il voulait ramener l'âge de la retraite de 64 à 60 ans, a finalement décidé que cette mesure ne s'appliquerait qu'aux personnes ayant travaillé au moins 40 ans et ayant commencé leur vie professionnelle à... moins de 20 ans.

Dans notre pays, le Vlaams Belang (VB) n'échappe pas à ces contradictions. Tout en affirmant défendre le pouvoir d'achat des « petites gens », il votera, en 2017 au Parlement fédéral en faveur du durcissement de la loi sur la compétitivité qui limite la hausse des salaires. Même topo concernant la proposition européenne de créer une autorité fiscale visant à favoriser l'harmonisation des régimes nationaux entre les États membres : le VB votera contre. Tout comme il votera contre l'établissement d'une liste noire des paradis fiscaux au sein de l'Union européenne.

Quant aux pensions, le VB joue encore une fois les (mauvais) équilibristes. Le parti se prononce par exemple pour une pension minimum à 1 500 euros à 65 ans... mais seulement dans le cadre d'un système de pension à points où seules les heures effectivement prestées seraient valorisées. On exclut donc du calcul les congés maladie, parentaux ou les périodes de chômage.

L'extrême droite européenne reste attachée à un modèle économique, financier et fiscal ultralibéral.

Sur le terrain

Depuis l'automne 2022, l'Italie est gouvernée par l'extrême droite de Giorgia Meloni (Fratelli D'Italia). Cette dernière avait mené campagne sur des thèmes économiques et fiscaux qui revêtaient les apparences de mesures sociales : réduction d'impôts, politiques familiales plus généreuses, limitation des prix de l'énergie, retour à la retraite à 60 ans (contre 67 ans actuellement).

Mais une fois au pouvoir, il a fallu rassurer les marchés : « Au final, son programme économique s'inscrit dans la lignée de celui de son prédécesseur Mario Draghi. Soit une politique néolibérale classique fondée sur des baisses d'impôts » détaille le magazine Forbes. Le gouvernement italien s'est souvenu par la suite d'une règle élémentaire : baisser la fiscalité pour les particuliers et les entreprises nécessite de rééquilibrer par d'autres moyens la balance recettes/dépenses. Pas de problème pour Giorgia Meloni : on va sabrer dans les mesures sociales !

En 2023, elle saborde le revenu de citoyenneté (que l'on peut comparer au revenu d'intégration social belge) qui bénéficie d'un budget de 8 milliards d'euros par an et le remplace par une allocation sous condition. Selon l'organisme de sécurité sociale italien, il avait permis à près de 4 millions de personnes d'échapper à la précarité. La promesse de l'abaissement de l'âge de retraite a elle aussi disparu. À quelques exceptions près pour les mères de famille, les conditions d'accès en ont plutôt été durcies.

Arrière-pensées

Faut-il préciser que ces mesures sont plutôt bien vues par le patronat transalpin qui voit là une occasion de baisser sa fiscalité et, de surcroît, d'augmenter la flexibilité du marché du travail en embauchant les exclu-e-s du nouveau programme à des conditions salariales minimales ?

Notons, avec une ironie amère, que si l'extrême droite met malgré tout en place une mesure sociale, cette dernière n'est jamais exempte d'arrière-pensées. Ainsi, lorsque l'extrême droite polonaise au pouvoir (de 2015 à 2023, le parti d'extrême droite Droit et Justice) a instauré un programme nommé « 500 + », soit le versement d'une allocation de 500 zlotys (115 euros) pour chaque nouvel enfant dans les familles polonaises, les couches plus modestes de la population ont bien accueilli la mesure. Mais cette initiative sert surtout une politique nataliste rétrograde qui vise à maintenir, contre paiement, la femme dans son rôle de ménagère et de mère.

Ces quelques illustrations montrent que derrière un discours social, l'extrême droite européenne, sous ses différentes formes, reste attachée à un modèle économique, financier et fiscal ultralibéral², voire illibéral, qui profite essentiellement aux classes aisées.

La récente investiture du président américain d'extrême droite Donald Trump, entouré de milliardaires influents, prouve que, derrière des discours aux apparences sociales, c'est bien l'économie de et pour les plus riches qui prévaut. ■



© Belgaimage Ward Vandael

1. Voir à ce sujet « La vision complotiste de l'extrême droite » dans la revue Aide-mémoire n°85
2. On peut définir ce terme comme : « Un univers idéologique de droite qui estime que le libéralisme, entendu comme un projet politique centré sur la liberté individuelle et les droits humains, est allé trop loin. Ce rejet s'accompagne de positions politiques plus ou moins clairement établies, s'appuyant généralement sur le souverainisme et la défense de la majorité contre les minorités. La nation est conçue de façon homogène et les hiérarchies traditionnelles célébrées ». (« Le Monde », 06/09/2023).

ANALYSE Niveau de prise de tête



Que prévoit l'Arizona en matière de finance ?

Nous avons décortiqué l'accord de gouvernement pour déterminer comment il allait influencer le secteur bancaire et ses client·e·s.

Secteur bancaire

Argent liquide

Bon point : ce gouvernement n'envisage pas la réduction drastique de l'usage du cash en Belgique comme l'avait annoncé la Vivaldi ! Mais il manque d'ambition : si le gouvernement annonce vouloir imposer aux banques de garantir un nombre suffisant de distributeurs de billets dans l'espace public avec promesse d'en passer par la loi, ce n'est que si les objectifs de l'accord conclu par le précédent gouvernement que nous avons toujours critiqué pour ses nombreuses insuffisances ne sont pas atteints. Et cette évaluation ne sera pas faite avant 2026 ! La promesse de lever les règles qui empêchent l'installation de distributeurs dans les établissements commerciaux n'est pas une mauvaise nouvelle, mais cette solution n'est qu'une mesure d'appoint.

Fracture numérique

Le gouvernement annonce vouloir entamer des consultations avec le secteur bancaire afin de prolonger le protocole existant relatif au service bancaire universel (compte de paiement) à destination des personnes ayant des difficultés avec le numérique). Sait-il que le secteur bancaire s'est déjà engagé en juin 2024 à maintenir ce service pour une durée illimitée ? Il eut été préférable de s'engager à l'améliorer.

Le gouvernement prévoit d'élaborer un cadre juridique, en collaboration avec la Banque nationale de Belgique et l'Autorité des services et marchés financiers, pour ouvrir le réseau d'agences de bpost à des services de base pour lutter contre la diminution du nombre de guichets bancaires. Voilà une mesure qui laisse bien perplexe. Actuellement les agences bpost ne servent que les client·e·s de BNP Paribas Fortis dans le cadre d'un partenariat commercial qui expire le 31 décembre 2028. Est-ce à dire qu'il ne sera pas renouvelé ?

Service bancaire de base

Il est prévu que le gouvernement procède à la révision de la législation relative au service bancaire de base (l'accès à un compte de paiement et aux opérations les plus essentielles) et y apporte les ajustements nécessaires, tant en ce qui concerne les entreprises, les missions diplomatiques, les ACP et les associations qu'en ce qui concerne le service bancaire de base pour les particuliers. On peut supposer qu'il s'agit de faciliter l'accès au service bancaire de base pour tous ces publics.

Concurrence

Il est prévu d'améliorer la mobilité des client·e·s, notamment via une meilleure information et en envisageant la portabilité des numéros de compte. Cette mesure, qui relève du niveau européen, est demandée depuis longtemps par Financité pour ce secteur où la concurrence est quasi inexistante.

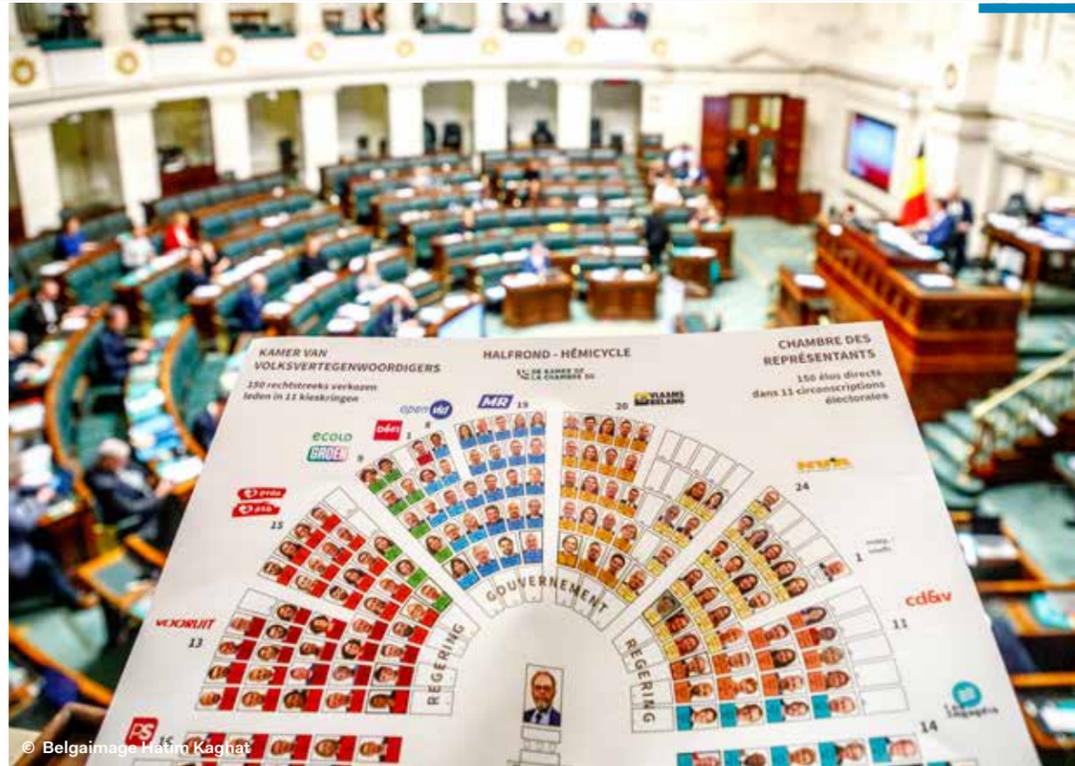
Lutte contre la fraude

Le gouvernement ne fait que promettre ce à quoi il est engagé du fait de la réglementation européenne :

- check IBAN/ détenteur du compte (disposition prévue dans le règlement sur les virements instantanés qui s'applique à partir d'octobre 2025)
- phishing : modification de la notion de négligence grave aujourd'hui interprétée strictement par les banques qui refusent de rembourser les victimes (négociations en cours de la nouvelle directive sur les services de paiement)

Surendettement

L'accord de gouvernement fait une large part à la question du traitement du surendettement avec une approche de la carotte et du bâton. Parmi les bonnes nouvelles, on trouve la volonté de lutter contre l'industrie de la dette, le développement de campagnes d'information visant à mieux informer les personnes concernées des différents niveaux d'aide en matière d'endettement, comme la



© Belgaimage/Hatim Kagnat

possibilité de se faire accompagner devant le juge de paix. Mais d'autres mesures sont problématiques : si la mise en place de systèmes d'alerte précoce par certains créanciers d'un risque de surendettement paraît constituer une bonne mesure, pourquoi communiquer l'information aux autorités et acteurs locaux ? Que vont-ils en faire ? Il est aussi prévu de réformer le règlement collectif de dettes qui est en perte de vitesse depuis plusieurs années.

Crédit hypothécaire

Il est prévu d'inscrire dans la loi que le contrat de vente d'un bien immobilier sera automatiquement assorti d'une condition suspensive jusqu'à l'obtention du crédit hypothécaire et que sans cette condition le contrat ne sera pas valable. C'est une très bonne mesure qui permettra de garantir la sécurité financière des acheteur·e·s.

Comptes d'épargne

Il est prévu de prendre des mesures pour réduire les écarts entre les taux d'intérêt des comptes d'épargne, à la condition qu'elles soient acceptées par la Banque nationale de Belgique (BNB) qui n'a jamais jusqu'à présent été en faveur de mesures d'intervention sur la rémunération des comptes d'épargne afin, selon elle, de ne pas mettre à mal la rentabilité, la gestion des risques de taux d'intérêt et la solvabilité des banques et, par extension, la stabilité financière. On notera qu'aucune mesure n'est réellement prévue en faveur des épargnant·e·s : pas de suppression de la prime de fidélité et d'instauration d'un taux unique plus facile à comprendre, pas d'instauration d'un compte d'épargne plus rémunérateur pour les épargnant·e·s à faible revenu.

Vente des « bijoux de famille »

L'État belge pourrait revendre des participations qu'il détient, par exemple, dans des banques afin de financer le secteur de la défense. Financité s'inquiète d'une privatisation de Belfius,

notamment en termes d'emploi et de financement des pouvoirs publics. Plus que de laisser Belfius se comporter comme une banque privée, Financité soutient l'idée d'une véritable banque publique pour soutenir certains secteurs cruciaux (énergie, bâtiments, transports, agriculture...). Concernant la vente des participations de la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPIM) dans BNP Paribas, la Belgique manque une opportunité d'influencer la politique de la banque qui contrôle BNP Paribas Fortis, où 500 emplois sont menacés, et où la majorité des bénéfices sont envoyés sous forme de dividendes vers Paris.

Fiscalité

Libéralités

Dans sa chasse aux réductions des dépenses, le nouveau gouvernement projette de diminuer le remboursement accordé aux dons déductibles. La déductibilité des dons à des associations passera de 45 % à 30 %. C'est une mauvaise nouvelle pour le secteur associatif déjà largement fragilisé. D'autant que cette mesure devrait rapporter un montant limité au gouvernement. En Belgique, ces dons s'élèvent annuellement à 350 millions d'euros, ce qui porterait l'économie réalisée à seulement 30 millions d'euros.

Taxation de 10 % des plus-values sur les actifs financiers, y compris les actifs cryptos Un premier pas timide, d'autant que les 10.000 premiers euros gagnés seront exonérés d'impôts. Financité est plutôt favorable à une taxe sur la richesse modulée en plusieurs tranches, démarrant par un impôt de 1 % sur les patrimoines nets compris entre un et dix millions d'euros, puis de 2 % sur les fortunes de dix à cent millions, 3 % sur celles de cent millions à un milliard et, enfin, de 4 % sur celles qui dépassent le milliard.

Transition

Le programme se contente de mentionner l'innovation technologique et la croissance comme moteurs de la transition. Une transition juste ne peut pas se faire sans remettre en question nos modes de consommation, ce gouvernement n'a aucune ambition dans ce sens.

Mobiliser l'épargne pour les projets liés à la transition durable Le gouvernement fédéral dit mettre en place des mesures visant à mobiliser l'épargne pour financer des projets dans la transition durable. Il existe aujourd'hui très peu de comptes d'épargne qui peuvent être considérés comme durables. Sans balise stricte, cette mesure risque de favoriser le greenwashing comme c'est le cas pour les fonds d'investissement dits durables. Ce point vise en réalité à mettre l'accent sur « des investissements propres dans des secteurs stratégiques essentiels pour la politique fédérale, tels que la défense, l'aéronautique, le spatial ou l'énergie ». ■

BRUXELLES

Lire et écouter solidaire

Quartier Libre, la librairie et la technologie

Quartier Libre fait le pari de réconcilier la librairie et le livre avec les technologies les plus avancées de notre époque.

Fondée en mars 2019, la coopérative se fixe un but : défendre et promouvoir l'ouverture sur le monde par la biblio-diversité. Pour le faire, Quartier Libre a effectué une première levée de fonds qui lui a permis de créer la librairie située à la frontière d'Uccle et Forest. Depuis, le lieu propose aussi un café et une quantité de rencontres avec des auteur·rice·s, des dédicaces et des conférences.

Aujourd'hui, l'équipe s'attaque à une deuxième étape ambitieuse. Avec un nouveau lieu situé à quelques mètres du premier, Quartier Libre aspire à créer un « Makerspace du livre ». Ce nouvel espace, bien plus grand, accueillera à la fois un lieu coworking des métiers de l'édition, l'organisation d'exposition, un espace de rencontre ainsi qu'un PrintLab qui permettra l'impression de livres à la demande sur place en quelques minutes seulement.

Cette nouvelle étape sera aussi l'occasion de déployer la plateforme digitale. Si la librairie propose déjà une boutique en ligne (pour collecte sur place ou livraison par une coopérative), elle souhaite développer son outil pour proposer des recommandations de lecture par affinité via une cartographie des émotions dans les livres.

Il est possible de soutenir le projet en investissant à partir de 100 euros.

QUARTIERLIBRE.COOP



Capitane Coop, la musique en circuit court

Aujourd'hui, il est possible d'écouter des artistes du monde entier grâce aux plateformes de streaming. Si ce modèle permet une diversité musicale sans précédent, il présente aussi un certain nombre de problématiques comme une rémunération extrêmement faible pour la grande majorité des artistes ou des privilèges octroyés aux gros acteurs de l'industrie. En réalité, seule une petite fraction des artistes arrive à générer un revenu décent grâce à ce modèle et la majorité des revenus est captée par les trois « majors » qui centralisent à elles seules plus ou moins 70 % du marché.

Capitane Coop propose un contre-modèle, une coopérative de musique qui permet aux artistes de vivre dignement de leurs talents. Elle réunit des musicien·ne·s, technicien·ne·s et des passionnés. La coopérative offre un accompagnement à la fois économique, logistique, stratégique et social aux artistes.

Pour mener à bien cette mission, la coopérative a créé plusieurs outils. D'abord le label indépendant (Capitane Records), mais aussi une maison d'édition musicale qui s'occupe de la gestion du catalogue (Capitane Music), ainsi qu'un service de booking, management et production d'événements (The Rocket House) et un studio d'enregistrement doté d'un service de réparation de matériel musical (The Free House). Enfin, Capitane Organic s'occupe de créer du merchandising.

En devenant coopérateur·rice·s à partir de 125 euros, vous participez à la construction d'un nouveau modèle et avez accès à des événements musicaux exclusifs.

CAPITANE.COOP



WALLONIE

Rouler et cultiver

Terre-en-vue, cultiver la solidarité

Depuis 2019, la location de terres agricoles est encadrée par le décret sur le bail à ferme. Il garantit aux agriculteurs et agricultrices un accès stable et démocratique aux terrains. Le loyer est calculé chaque année en fonction notamment de l'évolution des revenus agricoles.

Concernant l'achat de terres, en revanche, il n'existe aucune régulation. N'importe qui peut acheter une terre agricole et à n'importe quel prix. Et plus les prix s'emballent, moins les propriétaires souhaitent louer le terrain au prix limité du loyer agricole.

Depuis plus de 10 ans, Terre-en-vue achète des terres menacées pour permettre à des fermes agroécologiques d'y démarrer ou d'y pérenniser leurs activités. Concrètement, la coopérative acquiert des terres agricoles grâce à l'épargne citoyenne et les loue à des agriculteur·rice·s agroécologiques. En échange de pratiquer une agriculture durable qui préserve la qualité de la terre, ils et elles ont accès à cette terre pour la durée de leur carrière. Terre-en-vue a déjà pu acquérir des terrains pour plus d'une trentaine de fermes en Wallonie.

Mais au-delà du foncier, la coopérative crée aussi un mouvement citoyen pour l'agriculture engagée. Dans chaque ferme soutenue par Terre-en-vue se crée en effet un groupe local, composé des citoyen·ne·s souhaitant l'aider directement : rencontres à la ferme, chantiers collectifs, recherche de coopérateur·rice·s, développement de partenariats avec le tissu socio-culturel local, veille foncière sur les terres agricoles... les pistes d'action sont nombreuses.

Pour soutenir le projet (ou une ferme en particulier), les particuliers peuvent prendre des parts à partir de 100 euros.

TERRE-EN-VUE.BE



Rayon9, cyclo-logistique

Dans les cinq codes postaux liégeois, vous avez peut-être déjà croisés de gros vélos équipés d'une caisse de transport verte. Du courrier express au transport de palettes, les livreurs et livreuses de Rayon9 ont déjà parcouru plus de 250 000 km à la force de leurs mollets. Cela représente 161 530 livraisons de colis ou de repas qui ont permis une économie de 51 tonnes de CO2 en évitant d'utiliser des camionnettes polluantes.

Actifs depuis 2016, la coopérative propose ses services aux entreprises et aux commerçant·e·s : livraisons ponctuelles ou régulières, tournées personnalisées, stockage, premier et dernier kilomètre, conseil et consultance, ... Avec des vélos cargos à assistance électrique qui peuvent transporter jusqu'à 80kg de marchandises, la coopérative est capable de transporter quasi tous types de marchandises en évitant le trafic.

Pour développer ses ressources humaines (engagement de coursier·ère·s notamment) et acquérir du nouveau matériel, Rayon9 organise une nouvelle levée de fonds jusqu'à fin mars 2025. Les particuliers peuvent prendre des parts à partir de 250 euros.

RAYON9.BE

Toutes les entreprises présentées ont reçu le label Finance solidaire, et garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements.

RETROUVEZ-LES SUR :
WWW.LABELFINANCESOLIDAIRE.BE



À qui profite la finance solidaire ?

Nous avons recensé 45.662 entités bénéficiant de la finance solidaire en 2023.

La finance solidaire consiste à fournir, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l'argent nécessaire à des entreprises d'économie sociale pour réaliser leurs projets.

Ces projets, pour 98 %, sont constitués sous la forme d'ASBL. Ce pourcentage très élevé s'explique essentiellement par le fait que les entités qui ont cette forme juridique sont très nombreuses puisque la Belgique ne compte pas moins de 147.172 ASBL. Notre méthodologie nous amène à considérer que les financements accordés à 30 % d'entre elles, très exactement 44.896, entrent dans le champ de la finance solidaire.

Cependant, si elles sont nettement moins nombreuses, les coopératives reçoivent en moyenne un volume de financement solidaire bien plus élevé :

Ensemble, les structures ont bénéficié au minimum de 12,4 milliards d'euros

9,9 millions d'euros, soit 3,6 fois plus que le volume moyen des associations. Mais il faut noter que la moyenne des coopératives est davantage tirée vers le haut par quelques « gros comptes » que la moyenne des associations car celles-ci sont globalement plus égalitaires.

Ensemble, les structures ont bénéficié au minimum de 12,4 milliards d'euros. Mais ici aussi, on note un grand nombre de bénéficiaires disposant d'un petit volume de financement et un petit nombre avec un gros volume de financement.

La plupart des structures qui ont reçu de l'argent solidaire (60 %) ont été créés il y a plus de deux décennies. C'est un fait assez remarquable que pour être souligné. Les plus jeunes – moins de cinq ans – représentent quand même 9 %, ce qui semble démontrer que, à côté de structures expérimentées, continuent à se développer de « jeunes pousses » probablement plus agiles que leurs aînés pour rencontrer les nouveaux défis de notre temps.

De la santé au commerce

La répartition de la finance solidaire selon les activités économiques bénéficiaires montre un secteur financé à plus de 44 %, celui de la santé humaine et de l'action sociale. Les hôpitaux sont en effet organisés en ASBL et nécessitent des volumes de financement importants. Dans le vaste champ professionnel repris sous la dénomination générique « action sociale », on y trouve notamment des institutions résidentielles pour personnes handicapées, des services résidentiels pour jeunes en difficulté ou en danger, des maisons d'accueil pour adultes en difficulté sociale ou des abris de nuit pour personnes sans domicile fixe. Ce sont avant tout les activités des entreprises de travail adapté qui bénéficient de la finance solidaire dans le secteur de l'action sociale.

Viennent ensuite les activités financières et d'assurance (18 %) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (13 %). Les autres secteurs d'activités se partagent donc moins de 24 % de l'encours total de la finance solidaire. ■

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES BÉNÉFICIAIRES DE LA FINANCE SOLIDAIRE

- 1,37% Transports et entreposage
- 1,67% Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- 2,63% Activités immobilières
- 4,37% Enseignement
- 5,35% Commerce ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles
- 13,16% Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- 18,73% Activités financières et d'assurance
- 44,82% Santé humaine et action sociale

POUR ALLER PLUS LOIN : 4^e RAPPORT SUR LA FINANCE SOLIDAIRE EN BELGIQUE, FÉVRIER 2025, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



Financer la rénovation

En collaboration avec la coopérative de finance solidaire F'in Common, l'Université libre de Bruxelles bénéficie d'un prêt 5,6 millions d'euros pour financer les travaux de rénovation.



© Lara Herbinia

Cet investissement ambitieux marque une nouvelle étape dans la stratégie de rénovation énergétique de l'Université libre de Bruxelles. Il lui permettra de réduire ses émissions de CO2 de près de 850 tonnes par an.

« Bien que l'ULB ne cesse de s'agrandir, nous parvenons à réduire significativement notre empreinte énergétique. En 10 ans, nous avons réduit nos achats de gaz de 20 %, d'électricité de 29 % et d'eau de 32 % », souligne Pierre Coheur, vice-recteur au Développement durable de l'ULB. « Avec RenoCampus, nous allons plus loin en associant directement et pour la première fois dans nos objectifs de transition les citoyen-ne-s et notre communauté. C'est en partie grâce à eux et elles que nous pouvons désormais tableur sur une nouvelle économie énergétique de taille, équivalente à la consommation annuelle de 270 foyers. »

Le dispositif a permis à quelque 250 citoyen-ne-s de participer en tant que coopérateur-ric-e-s aux projets de rénovations du bâti de l'ULB.

Concrètement, le dispositif proposé par F'in Common a permis à quelque 250 citoyen-ne-s de participer en tant que coopérateur-ric-e-s aux projets de rénovations du bâti de l'ULB. Et ceci avec un rendement financier annuel pouvant atteindre jusqu'à 4,5 %* (jusqu'à 1 % de dividende et pour les Bruxellois-es 3,5 % de crédit

d'impôt) et la garantie que leur épargne soutienne des projets ayant un réel impact sociétal. La société ImpacThéo et à la Fondation Helios, toutes deux actives dans la lutte contre le changement climatique, ont également participé au financement via la coopérative. Sur l'enveloppe globale, 2,1 millions d'euros proviennent du crédit de F'in Common, donnant accès à un prêt de 3,5 millions d'euros auprès de vdk banque.

Grâce à cette formule de financement développée par Financité et soutenue par Bruxelles-Environnement, l'ULB accélère la rénovation énergétique de ses infrastructures tout en préservant l'équilibre de son budget. Car c'est là que réside l'originalité du dispositif : la coopérative F'in Common demandera un remboursement progressif et variable annuellement, à hauteur des économies d'énergie réalisées. « Financité se réjouit d'avoir pu mettre en place cette formule de financement innovante avec F'in Common. Nous espérons qu'elle pourra être répliquée et ainsi lever les freins à la rénovation pour d'autres structures », conclut Annika Cayrol, codirectrice de Financité.

Renocampus est une initiative soutenue par Bruxelles-Environnement et la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'appel à projet Renolab.ID, qui lui-même s'inscrit dans le plan Renolution, qui soutient des idées et des projets qui contribuent à lever les obstacles à la rénovation durable et circulaire de bâtiments bruxellois. ■



© Unsplash - Clay Banks

Trump a raison

En lançant sa monnaie, l'actuel président des États-Unis a pris le pouvoir sur l'outil monétaire.

Ce titre vous paraît certainement étonnant. Il ne constitue en rien une sympathie, ni avec le personnage ni avec sa politique. Cependant, l'homme dont on dit trop le nom a raison...

Vu la puissance dont il dispose, en lançant sa cryptomonnaie quelques jours avant son investiture il démontre (sur ce point du moins) qu'il maîtrise les rouages majeurs pour peser sur ce monde. Évidemment le « \$Trump » n'est qu'une monnaie spéculative de plus et n'a donc pas d'autre valeur que celle que les acheteurs et acheteuses veulent et voudront bien lui donner. Cependant, outre le fait de servir sa glorification très personnelle et d'avoir été rapidement valorisée à 6 milliards de dollars, cette opération ajoute la monnaie à sa boîte à outils... démarche que nous partageons, mais à des fins bien différentes !

Maîtriser une monnaie c'est avant tout maîtriser son flux et diriger ses bénéfices vers les secteurs d'activités de son choix.

Pour beaucoup, la monnaie est surtout un chiffre, un montant sur un billet ou un pouvoir d'achat. Mais au-delà de sa valeur, maîtriser une monnaie c'est avant tout maîtriser son flux et diriger ses bénéfices vers les secteurs d'activités de son choix. Dans le cas de Trump, que ce soit pour sa monnaie ou celle de son épouse, pas besoin d'être devin pour comprendre

qui seront les bénéficiaires de l'opération. Ni les acheteurs et acheteuses, ni les institutions financières qui se risquent dans cette monnaie ne pourront s'étonner vu que la monnaie porte son nom ! « *Donnez-moi le pouvoir de créer la monnaie et je me moque de qui fait les lois !* », disait Rothschild.

Monnaies locales, un caillou dans le cyber-engrenage ?

Les consommateurs et consommatrices se concentrent généralement sur le produit acheté sans trop questionner la monnaie utilisée. Dès lors, nous nous procurons souvent un produit écologiquement et socialement « sain » mais grâce à une monnaie et des réseaux qui servent d'autres valeurs. C'est pour plus de cohérence entre le produit (et leurs producteur-riche-s) et son paiement que les monnaies locales et citoyennes (MLC) se sont créées. L'objectif est d'opposer à l'économie casino du bout du monde, une économie douce, responsable et dirigée vers le local.

Utiliser une MLC permet à la fois d'acheter local, mais aussi de questionner la monnaie (autant que le prix) et réfléchir à ses effets. En décidant de limiter leur usage à des professionnel-le-s locaux-ales en phase avec leur charte de valeurs, elles dirigent leurs bienfaits en toute transparence vers les agents économiques responsables et durables.

Après plus de 10 ans de fonctionnement en Fédération Wallonie-Bruxelles, le réseau des monnaies locales n'est encore qu'une petite pierre à l'édifice de cette éducation financière bien nécessaire mais elles sont aussi un premier caillou contre la méconnaissance du pouvoir de la monnaie et contre le sentiment d'impuissance. ■



SOMBREFFE Orno Epicerie Al-Terre-Native

Aline, diplômée en marketing, et Laetitia, architecte d'intérieur, partageaient un rêve commun : créer une épicerie respectueuse de l'environnement, de l'humain qui proposerait des produits locaux et permettrait la réduction des déchets de tout un chacun.

WWW.EPICERIE-ALTERRENATIVE.BE
37 Chaussée de Wavre, 5030 Gembloux



GOZÉE Carol'Or Marcelina Wood

Après d'innombrables heures passées dans la menuiserie de son papa, Julie a ouvert son atelier pour laisser parler sa passion du bois. Elle y crée de la décoration, des bijoux et des petits objets à partir d'une chute de bois, d'une branche trouvée en forêt ou apportée par des ami-e-s.

WWW.MARCELINAWOOD.BE
Rue Auguste Farcy 51, 6534 Gozée



IXELLES La Zinne Théâtre Marni

Depuis 25 ans, le Marni s'efforce d'être un vecteur d'éducation et de citoyenneté. L'affiche faite de concerts, de danse, de cirque et de théâtre contemporains aura de quoi séduire tous les publics.

THEATREMANI.COM
25 rue de Vergnies, 1050 Ixelles



ARLON L'Epi Vadrouille Cantine

Il y a quelques mois, Charlotte a posé ses valises Chez Renée, un espace collectif déjà bien connu au centre d'Arlon. Avec Vadrouille Cantine, elle propose des plats locaux, de saison, végétariens, toujours gourmands, sur place ou à emporter.

VADROUILLE.CANTINE
Rue du marché au beurre 22, Arlon 6700



NIVELLES La Brawette Au P'tit Prince

Une librairie indépendante comme on les aime : assez grande pour le choix, mais pas trop, pour un accueil et des conseils personnalisés. Éva et son équipe vous attendent et, désormais, vous pouvez payer vos livres préférés en Brawettes.

WWW.AUPTITPRINCE.BE
Grand'Place 53, 1400 Nivelles



ATH Solatoi La Petite Gantoise

Depuis qu'elle a ouvert sa micro-boulangerie et son service traiteur durable, Fenna a toujours pris soin de n'utiliser que des produits locaux, de saison et principalement bio. Elle produit majoritairement sur commande pour éviter les gaspillages, ne manquez donc pas de réserver son pain au levain.

LAPETITEGANTOISE.BLOGSPOT.COM
Chemin du Mont des Chevaux 7,
7812 Houtaing (Ath)

Rêver, c'est résister, → se rencontrer, c'est commencer

Trop déprimant les sujets d'actualité ?
Trop lointaines les solutions ?
Passons en mode « apéros du futur »
et éclairons un horizon emballant.

Au travers de brefs moments de rencontre comme un petit déjeuner, un apéro ou lors d'une promenade, ces rendez-vous proposent localement de mobiliser les énergies et connecter les gens avec les forces existantes au sein de Financité, ses équipes, ses membres et ses bénévoles. Sans chichi, mais avec de quoi grignoter, ces assemblées régionales visent à faire joyeusement émerger les orientations que Financité devraient renforcer et/ou prendre (notamment) sur la finance.

Par où commencer ?

Malgré des contextes difficiles, nous sommes persuadé-e-s que des solutions efficaces existent et que nombres d'entre elles sont déjà en chemin et doivent nous inspirer. Il est grand temps, chacun-e à la hauteur de ses moyens, de s'impliquer concrètement pour les faire vivre et grandir. Dépassons les intentions et faisons un pas de plus vers un engagement personnel au cœur d'une action collective qui vous plaît et (re)donne espoir à d'autres.

Nos « Apéros du futur » s'adressent particulièrement aux membres Financité, mais aussi à toute personne curieuse de mieux nous connaître et désireuse de s'impliquer pour remettre la finance à sa place, c'est-à-dire au service de l'intérêt général.

La participation est évidemment gratuite mais l'inscription indispensable à membres@financite.be afin de nous permettre de vous accueillir au mieux dans chacune des villes. Votre ville ou village n'est pas au programme, invitez-nous ! ■

NOS RENDEZ-VOUS À LA SAUCE LOCALE

Bruxelles : jeudi 8 mai à 17h30,
rendez-vous apéro-débat (Amazone,
Rue du Méridien 10 à 1210 Bruxelles)

Charleroi : samedi 12 avril à 9h30,
rendez-vous pour un petit
déjeuner-débat (Vecteur, Rue de
Marcinelle 30-32 à 6000 Charleroi)

Gembloux : mercredi 14 mai à 18h,
rendez-vous pour un apéro-débat
(Rosalie, Chaussée de Charleroi 69 à
5030 Gembloux)

Liège : samedi 12 avril à 15h,
rendez-vous pour une balade-débat
(Rendez-vous Place du Marché, au
pied de la statue du Perron à 4000
Liège).

**Marche-en-Famenne : dimanche
25 mai à 16h**, rendez-vous pour une
balade-débat vous emmenant dans
les rues de Marche mais aussi vers le
futur de Financité (Lieu de départ à
confirmer)

Waterloo : dimanche 13 avril à 15h,
rendez-vous pour un apéro-débat
(Chateau de la Rose, Rue Emile Dury
63 à 1410 Waterloo)

Gardez votre calme → et changez de banque.



Selon la Banque nationale de Belgique, les prêts aux particuliers et aux entreprises ne représentent que 38 % du total des actifs du secteur bancaire. Où va le reste ? Dans des investissements sur les marchés financiers, des prêts interbancaires et d'autres actifs financiers.

Ce n'est plus un secret pour personne, notre argent ne dort jamais. Quotidiennement, les banques cherchent à créer du profit à partir des dépôts de leurs client-e-s. Un but légitime certes, mais dont nos chers trésoriers ont tendance à abuser. L'abus commence quand le profit n'a plus de limites ni de valeurs qui l'encadrent.

En 2017, les quatre principales banques belges – BNP Paribas Fortis, ING, KBC et Belfius – ont investi collectivement plus de 40 milliards d'euros dans les énergies fossiles, dont près de la moitié (19,41 milliards d'euros) destinés au charbon, l'énergie fossile la plus polluante.

Plus tard, elles ont été critiquées pour leurs investissements dans des entreprises impliquées dans la production de mines antipersonnelle et de sous-munitions, malgré des lois nationales interdisant le financement de telles activités.

Dans un contexte mondial marqué par la polycrise, le doute gagne du terrain. Comment en est-on arrivé là ? Surtout, comment en sortir ?

En Afrique du Sud, à partir des années 1980, des mouvements de boycott et des campagnes de désinvestissement ont vu des entreprises, des gouvernements et des institutions financières retirer leur soutien économique au régime raciste de l'apartheid qui semblait pourtant invincible. Les banques, sous pression,

ont cessé d'investir dans les entreprises sud-africaines et ont retiré leurs financements à mesure que le boycott gagnait en force. Ce retrait de capitaux a exacerbé les tensions économiques du pays, affaibli le système financier et contribué à la pression sur le gouvernement de l'apartheid, précipitant sa chute.

L'expérience le montre, les citoyen-ne-s peuvent exercer une pression économique significative et inciter les institutions financières à adopter des pratiques plus responsables en orientant leurs choix financiers. Dans un système financiarisé, nous votons deux fois : une fois à l'urne et une fois à la banque.

Pour sa campagne annuelle, Financité relève le défi de promouvoir notre pouvoir financier en tant que citoyen-ne-s. Cela passe par des actions aussi simples et indolores que de changer de banque.

En Belgique, la fidélité bancaire reste élevée malgré une insatisfaction croissante. Selon une enquête de Testachats, 70 % des répondant-e-s sont client-e-s de leur banque principale depuis plus de 20 ans, indiquant une faible mobilité bancaire. ■

Afin de comprendre les freins et les motivations liés au changement de banque, nous avons besoin de vous. Vos réponses à cette enquête nous aideront à concevoir des outils de sensibilisation et de mobilisation adéquats qui, nous l'espérons, mèneront à l'action.

→ Remplir le questionnaire : <https://shorturl.at/4M2do>



BRUXELLES Autodéfense financière pour les Bruxelloises

Financité et la Ligue des familles collaborent pour un atelier destiné aux femmes.

Il y a quelques mois, une citoyenne motivée est venue nous voir dans les locaux de Financité : « Bonjour je m'appelle A., je suis en couple et j'ai deux enfants. J'ai compris récemment l'importance de bien gérer mes finances pour assurer mon avenir. J'ai suivi un cycle de formation sur le sujet en Allemagne. Je trouve important que d'autres femmes accèdent à tout ce que j'ai appris. Mais cela ne semble pas exister en Belgique. Ne pourriez-vous pas développer un cycle d'ateliers d'éducation financière dédié aux femmes ? » Vus nos travaux sur les inégalités et les violences économiques liées au genre, nous n'avons pas hésité à nous lancer dans l'aventure avec elle.

Par la suite, A. nous a soutenu dans la conception du projet : elle a commenté les supports de communication, proposé quelques outils sur les différentes thématiques, a établi le contact et permis

d'amorcer une collaboration avec la Ligue des Familles. L'ASBL de défense des parents est investie sur des nombreuses thématiques financières touchant les femmes en charge de famille. Financité a quant à elle gagné une expérience précieuse en matière de violences économiques faites aux femmes.

L'intérêt suscité par ce projet est à la hauteur des enjeux et de la volonté de nombreuses femmes de prendre en main leur sécurité financière. En l'espace de quelques jours, nous avons été contactés par une cinquantaine de femmes. Nous avons donc décidé d'ouvrir non pas un mais deux groupes. Lors du premier atelier le 20 janvier, les discussions étaient passionnées et empreintes d'une grande sororité. Nous avons balayé de nombreux sujets : aspects psychologiques liés à l'argent, répartition des dépenses dans le couple, conséquences financières d'une séparation, possibilités d'investissement... Sur base des souhaits exprimés par chacun des groupes, un programme a été établi pour les 5 prochains ateliers :



gestion du budget, épargne, pension, investissement. Nous décortiquerons aussi les régimes juridiques de vie en couple et leurs conséquences financières pour les partenaires. Il y a encore d'autres idées pour une possible suite à ce programme et nous commençons à recevoir des demandes pour le répliquer dans d'autres régions. ■

VOUS SOUHAITEZ VOUS IMPLIQUER :
ANNE.BERGER@FINANCITE.BE

UCCLE Les grands-parents la finance

Cécile est une citoyenne uccloise qui fait vivre avec beaucoup d'énergie la locale des Grands-Parents pour le Climat de sa commune. Lors d'une présentation du bilan carbone d'Uccle, elle découvre l'impact majeur des placements financiers de la commune et de ses habitant-e-s, c'est la première source d'émission sur le territoire. Elle décide donc d'organiser divers ateliers de sensibilisation sur l'impact (carbone et autres) des banques et des investissements. Rejointe par un militant de Rise for Climate, elle propose à Financité d'envisager des actions sur les banques à une échelle plus large.

En décembre dernier, un groupe de citoyen-ne-s accompagné par Financité se rencontre pour la première fois afin d'envisager ensemble un programme d'actions. La plupart sont des grands-parents soucieux de l'avenir de leurs petits-enfants. Leur objectif est de mobiliser les citoyen-ne-s pour avoir un impact sur les banques afin qu'elles arrêtent de financer des projets nuisibles à la vie sur la planète et qu'elles financent une transition juste du point de vue écologique, économique et social. Ils-elles cherchent à sensibiliser les citoyen-ne-s à l'impact écologique et social des banques, les inciter à changer de banque et à faire pression directement sur ces dernières.

Les idées d'action ne manquent pas, du sitting au bashing, en passant par des ateliers pratiques pour aider les gens à changer de banque. Un premier projet est lancé : des jeux permettant de sensibiliser les visiteurs du festival HOME (House of Mother Earth). Rendez-vous à Tour et Taxis le 12-13 avril ! ■

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS SUR CE GROUPE ? CONTACTEZ-NOUS !



WAVRE

Changer de boussole

Fin novembre, la librairie Claudine à Wavre invitait à lire collectivement le livre « Changer de boussole ». Dans son livre, Olivier De Schutter lance un avertissement. Non, la croissance ne résoudra en rien la question des inégalités ni celle des multiples crises environnementales. Au contraire, elle ne fera que les aggraver. Chiffres à l'appui, il démontre l'urgence d'un changement de boussole pour bâtir collectivement la société post-croissance. La lecture avait laissé place à de nombreux débats.

Quelques jours plus tard, les participant-e-s ont pu en discuter avec l'auteur, venu passer la soirée à la librairie. L'occasion d'échanger plus longuement sur la notion de décroissance. ■



OTTIGNIES-LOUVAIN LA NEUVE

Des discussions de comptoirs pour changer le monde

Le Tour des cafés propose un programme varié dont l'objectif est de faire circuler la parole entre les citoyen-ne-s.

Après 10 ans de tournée à Louvain-la-Neuve, cette version moderne du café du peuple est encore pleine d'énergie et propose cette année 18 cafés, mais qui, contrairement à ce que laisse entendre son nom, ne se passent pas nécessairement pas dans un troquet ! En effet l'initiative coordonnée par le Centre culturel d'Ottignies en partenariat avec le réseau associatif local vise aussi à faire découvrir des associations. Certaines, comme la Maison du Développement Durable (MDD), se transforment alors en café éphémère.

D'année en année, Financité s'intègre à cette dynamique et enracine les sujets financiers dans le débat citoyen. En février d'ailleurs, le Tour des cafés a pris la forme d'un triathlon en proposant sur la même journée 3 activités orientées économie. À la carte, le jeu des clichs

capitiaux développé par SAW-B qui permettent à coups de punch line de devenir riche et surtout plus riche que les autres, suivi de Economie, un autre jeu imaginé par l'organisation où vous devenez gestionnaire d'entreprise exposée à la tension entre impact financier et impact sur le vivant. La journée se clôturait avec la fresque de la monnaie animé par Financité, où utiliser la monnaie semble facile comme bonjour, mais où la surprise est au rendez-vous lorsqu'on porte attention à son filigrane.

Il vous reste jusqu'au 12 avril pour participer à ce tour, tour qui se terminera par une balade au bois de Lauzelle pour y découvrir ce que la forêt a à nous apprendre. Et si vous n'étiez pas au café le 20 février, pas de regret, Financité peut vous proposer ces 3 ateliers gratuitement. ■

TOUT LE PROGRAMME :
SPOTT.BE/PROGRAM/
LE-TOUR-DES-CAFES

HOUYET *Budget alimentation : une démarche participative au CPAS*



Le CPAS de Houyet collabore avec Financité pour proposer des activités mensuelles sur la gestion du budget.

Lorsqu'il s'agissait d'évaluer le budget nécessaire à l'alimentation, le coordinateur du CPAS de Houyet constatait d'importantes disparités dans les estimations de ses équipes, soulevant ainsi la nécessité d'une approche commune. Au lieu de fournir un chiffre figé et arbitraire, nous avons proposé une méthode participative : organiser un débat entre bénéficiaires et assistant-e-s sociaux-ales. L'objectif était d'explorer ensemble leurs réalités respectives et d'identifier des balises utiles à la budgétisation de l'alimentation.

D'emblée, une évidence s'est imposée : la composition du ménage influence fortement le budget alimentaire.

Une personne seule ne consomme pas comme un couple avec enfants, un-e adolescent-e ayant des besoins différents d'un nourrisson. Au-delà de ces évidences, d'autres facteurs ont été mis en lumière : l'accès à un véhicule permettant d'acheter certains produits moins chers à Givet (France voisine), la capacité à stocker des denrées (congélateur ou non), ou encore les habitudes de consommation. Faire soi-même à manger coûte souvent moins cher que d'acheter

des plats préparés, mais nécessite du temps, du matériel et un minimum de compétences culinaires.

Le CPAS a déjà mis en place des ateliers cuisine pour inciter à une alimentation plus équilibrée et accessible et ce type de discussion renforce cette dynamique. Des questions plus techniques ont également émergé : faut-il inclure les dépenses en tabac ou alcool dans le budget alimentaire ? Les avis ont divergé, mettant en lumière la complexité de définir des repères précis sans tomber dans une standardisation rigide.

L'objectif du CPAS sera maintenant de définir des fourchettes budgétaires plus réalistes selon les profils des bénéficiaires, permettant ainsi aux assistant-e-s sociaux-ales d'avoir une référence en amont des entretiens individuels.

Ce sujet sera approfondi lors de la prochaine session animée par Financité, en recueillant les témoignages des bénéficiaires sur leur budget alimentation et leurs stratégies d'adaptation. Nous poursuivrons ainsi notre réflexion sur les pratiques de consommation et leur impact à la fois sur le bien-être personnel, le respect des producteur-riche-s et la préservation de l'environnement. ■

NAMUR

Projection du documentaire *Sous les coûts*

Une vingtaine de personnes étaient présentes le lundi 17 février à Namur (Quai 22) pour assister à la projection du documentaire *Sous les coûts*, consacré aux violences économiques faites aux femmes. Sujet encore largement méconnu qui a suscité beaucoup de réactions et réflexions, le tout avec pas mal d'émotions fortes. ■



JUMET *Un projet d'avenir dans un monde du passé*

Faute de renouvellement du bail, le collectif citoyen Jumet.bio devra quitter les lieux cette année.

Située en périphérie du centre-ville de Charleroi, ce site de 5000 m² est majoritairement inoccupé depuis 15 ans. Si les bâtiments demandent des travaux de préservation et d'équipement importants, ses espaces verts se prêtent particulièrement à la permaculture.

En 2020, quelques citoyens refusent d'abandonner le site historique de la congrégation des Sœurs de Notre Dame de Namur et créent alors l'ASBL « La ferme urbaine du futur de Jumet.Bio ».

Au fil des réunions, l'objet social et les valeurs de la charte ont pris racine sur cet espace où vivent encore 5 sœurs. De nombreuses activités ont ainsi vu le jour proposant à la fois des ateliers de jardins partagés, mais aussi des débats ou encore la mise en place d'un groupement d'achat commun géré par les bénévoles. Depuis 2021, un projet de Maison de l'Alimentation Durable de Charleroi métropole porté par Jumet.bio en collaboration avec Espace Environnement et la HelHa permet à l'ASBL de compter une première employée.

À l'image de la dynamique locale ou des professionnel-le-s qui investissent le site pour des travaux de rénovation, le projet semblait avoir pris racine et pouvoir se développer. Fin 2023, l'ASBL a obtenu un accord oral de la congrégation afin de prolonger le bail de mise en disposition de Jumet.bio.

Cependant, alors que le collectif s'était vu proposé une convention de 7 ans, l'approche comptable de la congrégation est venue contrecarrer ce projet basé sur les valeurs du vivant au profit d'une approche financière. L'ASBL a été priée de quitter les lieux en septembre 2025.

Malgré des appels à la discussion, un plan financier équilibré, diverses interpellations ou encore une pétition qui a récolté près de 400 signataires, aucun signe positif ne semble émerger. La très hypothétique revente du site semble primer sur la valeur du collectif citoyen.

À l'heure de boucler ces lignes, l'ASBL n'attend aucun miracle mais recherche des partenaires permettant à la vision d'avenir de l'emporter et faire de ce site un carrefour d'initiatives citoyennes et économiques liées à la transition. ■

PLUS D'INFO : JUMET.BIO



CHARLEROI *Déclarez votre flamme à l'économie locale*

Le 14 février beaucoup d'entre nous ont trouvé les mots, le temps et les moyens de dire à notre conjoint-e qu'on l'aime. Mais comment le dire à notre tissu économique local et notre planète ?

C'est dans ce cadre que le Carol'Or, la monnaie locale et citoyenne de Charleroi, a lancé une campagne « j'aime le local » invitant le public à soutenir les

petits commerces et autres acteur-riche-s locaux-ales responsables en devenant membre de la monnaie locale. À cette occasion les membres recevaient un cash-back de leur cotisation (en Carol'Or) à utiliser dans le réseau. Les euros échangés, eux, partent vers une banque éthique. Et en même temps, ces affiliations plébiscitent un modèle efficace mais trop peu pratiqué : payer en monnaie locale. Bien entendu, comme les mots doux, l'action dépasse la période de la Saint Valentin et est toujours en cours. ■



PLUS D'INFO : CAROLOR.ORG

MÉRY *Cache-Cash*



Une balade citoyenne a permis une réflexion sur l'avenir des services bancaires, au départ de la Maison de la Laïcité d'Esneux-Tilff.

Malgré le froid, les participant-e-s n'ont pas hésité à parcourir les 5 km aller-retour le long de l'Ourthe, entre Méry et Tilff-centre, où se trouve une agence Belfius. Le temps de cette marche organisée par Financité, nous avons pu réfléchir à l'impact de la déshumanisation imposée par les banques via leur numérisation.

À Tilff, l'agence Belfius reste équipée de deux distributeurs de billets et d'un appareil pour imprimer les extraits bancaires. Cependant, avec le projet Batopin, qui vise à diminuer et mieux répartir les distributeurs de billets des quatre grandes banques du pays (ING, Belfius, BNP Paribas Fortis, KBC), la question se pose : combien de temps cette agence résistera-t-elle ? Les points Cash d'Esneux et Boncelles, à 5 km « seulement », sont assez proches pour que les institutions bancaires puissent se passer de cet emplacement tout en respectant leurs engagements d'accessibilité.

Si la digitalisation des services bancaires peut faciliter les démarches pour certains, elle soulève d'importants enjeux d'inclusion. L'argent liquide reste indispensable : il offre un accès direct et universel sans barrière technologique, contrairement au numérique, qui est privatisé, restreignant l'accès aux seules personnes disposant des outils adéquats.

Cet événement a mis en lumière l'importance de préserver un accès égalitaire à des services bancaires physiques et adaptés à tou-te-s. Les grandes banques imposent des choix sans concertation. Elles ont pourtant des responsabilités envers leurs client-e-s et doivent répondre à leurs besoins, pas seulement à leur quête de profit. L'argent dématérialisé n'est pas à stigmatiser, mais l'argent liquide, pour ne pas qu'il devienne une espèce en voie d'extinction, reste crucial pour préserver nos libertés et garantir l'inclusion de tou-te-s. ■

ENVIE D'ORGANISER CETTE ACTIVITÉ ?
AUDREY.DEGEE@FINANCITE.BE

THIMISTER *Vautour*

Fin novembre, l'ASBL De Bouche à Oreille a organisé le jeu Vautour, plongée ludique dans le monde impitoyable de la finance.

Destiné à un public novice en la matière, ce jeu a rassemblé des citoyen-ne-s membres de l'ASBL, qui ont endossé des rôles de fonds d'investissement. Deux camps s'affrontaient : les Vautours, avides de profits rapides à court terme, et les Tortues, prônant une approche éthique et durable à long terme. Le but du jeu : manger ou être mangé ! Les participant-e-s devaient manipuler, mentir et utiliser leurs pouvoirs pour éliminer leurs adversaires et faire triompher leur camp, celui du paradis fiscal ou du paradis terrestre. Après la partie, un débat a permis d'explorer les impacts sociaux, environnementaux et financiers des choix



des joueur-euse-s, ainsi que des concepts comme les coopératives, la spéculation ou encore les marchés financiers. ■

ARLON *L'Épi Lorrain, fille ainée des monnaies citoyennes belges francophones*

C'est en juin 2012 que les petits billets de l'Épi ont commencé à irriguer le bassin gaumais et le pays d'Arlon.

Depuis le début, l'ambition du projet est de démontrer la pertinence d'un système d'échange citoyen pour contribuer à la richesse d'un bassin de vie riche en artisan-e-s de toutes sortes. Ainsi, pendant que les Épis circulent, les euros échangés et désormais détenus par l'ASBL l'Épi Lorrain dans une réserve sont placés dans des organismes financiers éthiques, solidaires et responsables ainsi que des coopératives locales dont les objectifs sont en accord avec ceux de l'Épi. Tous ces placements sont des choix décidés souverainement par l'assemblée générale.

Concrètement, une partie est placée chez Crédal, une coopérative de finance qui construit une société inclusive et durable. Une autre est placée dans des coopératives locales à finalité sociale telles que Lucéole et Vents du Sud (énergie durable), Terre-en-Vue (facilite l'accès à la terre pour une agriculture durable), l'ASBL Solidairement (promotion des circuits-courts via la distribution de produits locaux), Cœur de Village (épicerie citoyenne et coopérative à Bellefontaine), etc... Le reste est déposé chez Triodos, banque éthique active en Belgique. Il est convenu avec toutes ces structures que, si l'Épi s'arrêtait, tous les euros correspondants seraient récupérés pour être rendus aux membres contre leurs Épis.

Depuis 2012, le petit noyau citoyen, porteur de l'initiative, a traversé les tempêtes et s'est ressourcé au fil des saisons clémentes. Il s'est renouvelé aussi, en accueillant de nouveaux-elles membres. Il reste ouvert aux nouvelles énergies : « c'est une condition essentielle pour continuer à vivre » affirme Isabelle, volontaire au sein du collectif citoyen.

Avec 160.000 Epis en circulation, dont environ deux tiers en version électronique (les e-épis), le volume financier reste



modeste. Par contre, il s'agit d'un laboratoire économique expérimental bien inscrit dans la réalité locale. Dans monde instable et incertain, les compétences et les savoir-faire mis en œuvre autour de l'Épi sont sans nul doute des compétences citoyennes précieuses. Elles ont, par exemple largement contribué aux dynamiques d'échanges solidaires mises en place en Grèce, au cœur de la crise monétaire survenue il y a quelques années.

Sur le terrain, l'Épi, devenue une grande fille, a interpellé les divers pouvoirs communaux récemment renouvelés pour qu'ils prennent conscience des potentialités d'une monnaie citoyenne, locale et complémentaire. La maturité et l'inscription dans la durée, apportent aussi de la sérénité et l'émergence d'une réelle relation de confiance. « Au fond, la principale force et richesse de notre système monétaire, ce sont les liens humains qu'il permet de tisser et de renforcer », assure Isabelle. ■



Devenez nos voisin·e·s

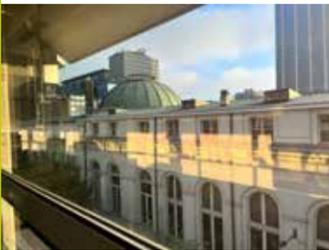
Des espaces de travail se libèrent dans notre bâtiment situé au 75, Rue Botanique à Bruxelles.

- 4^e étage : jusqu'à 24 postes de travail modulables.
- 1^{er} étage : jusqu'à 20 postes de travail.

La location inclut de nombreux services : réception, nettoyage, cafétéria, café, douches, parking vélo et voiture, ainsi que l'accès à des salles de réunion.

Rejoignez un environnement dynamique, entouré d'associations engagées pour un monde plus juste, dans un emplacement idéal (à proximité de la gare, du métro, du tram et des bus).

POUR PLUS D'INFORMATIONS ANNIKA.CAYROL@FINANCITE.BE



Notre présence sur les réseaux sociaux

Comme beaucoup d'autres organisations, Financité a décidé de quitter X.

Cela fait déjà plusieurs mois que nous avons suspendu notre compte en raison de la désinformation et du climat haineux qui y régnait. Les événements de ces derniers jours et l'instrumentalisation de cette plateforme au service d'une idéologie dangereuse nous a poussé à supprimer définitivement notre compte.

Parallèlement, nous restons attentifs aux changements apportés au système de vérification des faits par Meta (le groupe qui contrôle Facebook, Instagram et Whatsapp). Les changements étant pour l'instant limités aux États-Unis et la loi européenne sur les services numériques

exigeant des grandes entreprises technologiques de lutter contre les contenus illégaux, la désinformation et la manipulation, nous avons décidé de continuer à occuper le terrain médiatique sur ces plateformes.

Nous estimons qu'il ne faut pas laisser les discours haineux et dangereux devenir hégémoniques et que des organisations comme la nôtre doivent continuer à alimenter le débat. En quittant totalement ces plateformes, nous manquons à notre mission d'information.

Cependant, nous avons aussi décidé d'explorer d'autres plateformes. Retrouvez-nous dès à présent sur BlueSky.

FINANCITE.BSKY.SOCIAL



Éphéméride Financité

24 mai : Assemblée générale

Tout savoir sur le financement citoyen

Vous réfléchissez à des moyens de financement et considérez émettre des parts de coopérative ou des obligations auprès du grand public ?



Nous proposons des web formations gratuites à toutes les entreprises (coopératives ou asbl) établi·e·s en Wallonie ou en Région de Bruxelles-Capitale et qui désirent se développer avec l'aide du financement citoyen.

Ces formations se déroulent en ligne les mardis, toutes les deux semaines, à partir

du 18 mars de 8 h 30 à 10 h (formation de 8 h 30 à 9 h 30 suivie d'une séance facultative de questions/réponses) avec des cas concrets et des invité·e·s qui partagent leur expérience.

PLUS D'INFO : WWW.FINANCITE.BE/WEBSESSIONS

Oui, mais...



Indépendant de la rédaction, le Comité de lecture du Financité magazine, des gens comme vous, réagit à un contenu paru récemment.

Une machine ordinaire qui donne de la monnaie. Le service est donc bancaire. Pourtant, il ne s'agit pas d'une banque, mais de machines automatisées que plusieurs banques ont mis en place pour les usagers et usagères.



Pages 18-19 du magazine 76

Il fut un temps où pour avoir de l'argent, nous pouvions nous déplacer dans un endroit particulier : l'agence bancaire. Là, nous avions à l'accueil une personne qui nous orientait ou nous renseignait. Ce service, certes, prenait du temps, il fallait attendre, réfléchir à sa question, tenter d'expliquer la situation, puis, avoir une réponse parfois laconique d'une réceptionniste ou d'une conseillère qui n'avait finalement pas la réponse à votre question. On avait même la possibilité de prendre rendez-vous avec un·e conseiller·ère. La demande de l'usager·ère était alors personnalisée et non standardisée par un algorithme ou une plateforme bancaire en ligne.

Pourtant, la banque est bien l'un des secteurs tertiaires qui rend un service à la société en garantissant l'accès à la monnaie à ces usager·ère·s. Le service n'est donc pas uniquement de se renseigner mais aussi un lieu d'échanges et d'informations nécessaires dans une société où l'échange monétaire est central.

Pourtant, avec Batopin, rien de tout cela, juste un lieu où des usager·ère·s vont et viennent. L'usager·ère perd un lieu social. Mais il·elle perd aussi un lieu où autrefois, nous pouvions trouver des informations personnalisées.

Le comité de lecture

PHOTO LÉGENDE



La brasserie PULP a remporté le Prix Financité 2024!

Fondée en 2019, PULP incarne une démarche éthique et durable en privilégiant des circuits courts et solidaires pour ses matières premières. En devenant une coopérative, elle poursuit son expansion tout en cultivant ses valeurs sociales, économiques et environnementales.

Vous pouvez encore soutenir l'ouverture du bar et du lieu culturel au cœur de Liège jusqu'au 25 mars 2025.

PLUS D'INFO : PULP.COOP

*!?!☆⚡:)



**HICHAM
BEKKALI**

Solidarité ou charité ?

La finance solidaire remet
en question un système financier
où le profit prime.

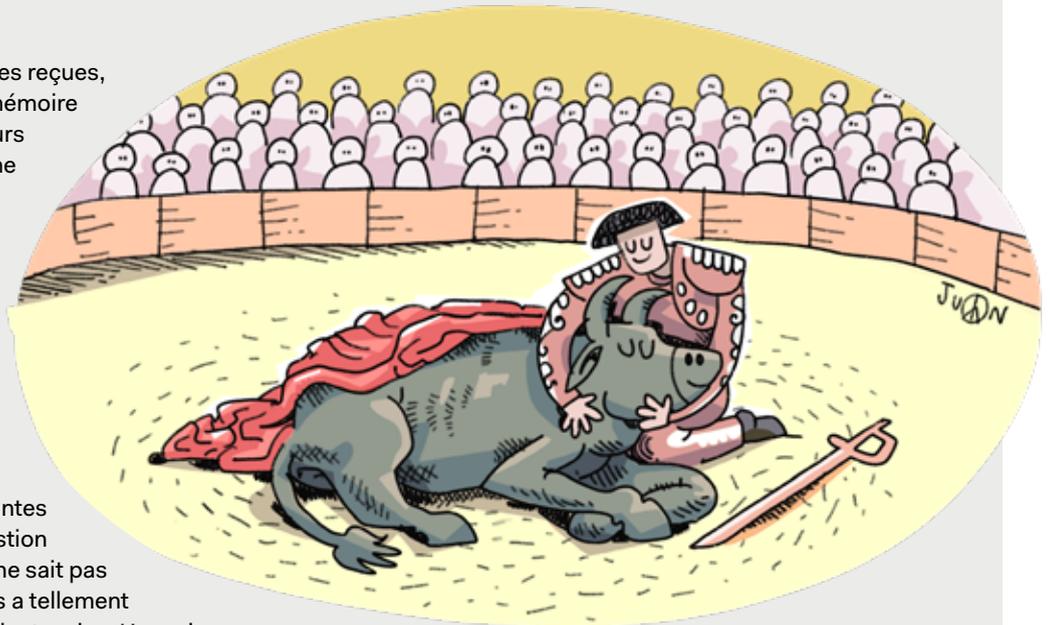
Contrairement aux idées reçues, le poisson rouge n'a pas une mémoire de 3 secondes mais de plusieurs semaines. Les taureaux, eux, ne sont pas attirés par la couleur rouge de la muleta. Et mettre de l'huile dans les pâtes lors de la cuisson ne les empêchent pas de coller.

Les idées reçues collent à l'esprit parce qu'elles simplifient des réalités complexes. Elles offrent des explications rapides et rassurantes qui évitent de remettre en question nos habitudes de pensée. On ne sait pas d'où elles viennent, mais on les a tellement entendues qu'elles nous semblent vraies. L'angoisse.

Quand il s'agit d'argent et d'investissement, un récit persiste : la finance doit générer du profit. Dès lors, pratiquer une finance « solidaire » n'est rien d'autre qu'une forme déguisée de charité. Arrêtons-nous un moment et faisons le point sur ces deux notions.

La solidarité est un principe social qui repose sur la conscience d'une responsabilité mutuelle et partagée entre les membres d'une communauté. Je suis solidaire, donc je reconnais que mon bien-être et mon destin est intrinsèquement lié à ceux des autres. Quant à la charité (caritas), héritée de la théologie, désigne les actes de générosité (dons financiers ou matériels, bénévolat, etc) au profit des plus démunis afin de les aider face à la difficulté de leur existence. Ce sont deux notions très différentes.

Alors non, investir quelques milliers d'euros dans une brasserie coopérative qui souhaite mettre l'humain avant le profit n'est pas de la charité. Encourager la maraîchère locale en consommant chez elle, non plus. Tout comme la transition sociale et environnementale juste n'est pas un doux rêve mais un projet collectif de société dont la réussite profitera à toutes et tous.



Quand on y pense, si cette idée reçue résiste, c'est peut-être aussi parce qu'elle dérange. Elle remet en question un système financier classique où le profit rapide prime souvent sur tout le reste. Mais ce système vacille, incapable d'ignorer plus longtemps les effets destructeurs qu'il produit sur la planète et les sociétés humaines. Ironie du sort : même les gros financiers commencent à voir l'effondrement écologique comme un risque pour leurs profits futurs.

C'est ici que la finance solidaire se distingue. Elle ne se contente pas de proposer des alternatives morales, elle devient une réponse crédible face à un avenir incertain. Investir pour des emplois dignes, pour des chaînes de production locales, pour des profits limités, pour une gouvernance saine en plaçant ces valeurs avant la recherche du profit, voilà ce que propose la finance solidaire.

Les entrepreneur-euse-es qui bâtissent une économie plus humaine et responsable n'ont pas besoin de charité. Ils et elles ont besoin de solidarité. Réparer le système ne peut se faire seul. ■